

Agnac

VOTRE BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATIONS

janvier 2024

Voeux 2024

**DIMANCHE 14 JANVIER
à 11 h, à la Salle des Fêtes**

Le Maire et les Conseillers Municipaux
ont le plaisir de vous inviter
à partager le verre de l'amitié
et échanger leurs meilleurs vœux

*Sunday the 14th January at 11 am
In the Salle des Fêtes
The Mayor and Councillors
have the pleasure of inviting you
to share a drink together
And exchange good wishes for the New Year*

P3	ÉDITO
P 4-6	VIE LOCALE
P 7	VIE ÉCONOMIQUE
P 8-9	ZOOM SUR : NOS MORTS POUR LA FRANCE
P 10-11	VIE ASSOCIATIVE
P 12-18	COMPTES RENDUS CONSEILS MUNICIPAUX
P 19-23	INFORMATIONS DIVERSES

MARIAGES

Elvina GUILBERT et Julien REY le 17/06/2023
Mélissa LE MINDU et Jonathan BERNES le 24/06/2023
Claire BARDOUX et Jean-Sébastien ROBERT le 24/06/2023

PACS

Zoé GRAND et Elliot CHAUVIN le 17/11/2023

NAISSANCES

Eva Joanna ALMEIDA née le 06/04/2023
Meylie-Sohane, Maria TURBIAN née le 26/11/2023

DÉCÈS

Maurice MOULIN le 27/02/2023
Carmen GIL le 03/04/2023
Marinette DUFFAU le 21/06/2023
Edouard OLENDER le 18/08/2023



NOËL À AGNAC

Le Père Noël est passé avec sa hotte remplie de beaux joujoux pour les enfants de la commune !

La magie a opéré lorsque les enfants, les yeux pleins d'étoiles, ont pu rencontrer le Père Noël.

Ils ont pu participer à une animation récréative menée par Babette GAZEAU. L'après-midi s'est terminée par un goûter. Pour les personnes qui n'ont pas pu être présentes, les cadeaux sont à disposition à la mairie jusqu'au 31 janvier.

CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ANIMATION

Appel aux Bénévoles !

Le Conseil Municipal souhaite, pour permettre l'organisation d'animations et d'activités pour l'ensemble de la population, créer une commission Animation.

Elle sera administrée par des membres du conseil municipal. Mais, il souhaite s'entourer de bénévoles parmi la population pour participer activement à ce projet. Vos idées sont les bienvenues !

N'hésitez pas à les partager :

tél. 05 53 83 01 59,

mail : mairie-agnac@collectivite47.fr,

courrier : 46 Route de Meyra, 47800 AGNAC.

Nous vous attendons nombreux !

D'ores et déjà, nous prévoyons un repas avec animation musicale le samedi 9 mars en soirée.

Agnacoise, Agnacois,

Cette année 2023 nous a réservé son lot de bonnes surprises avec les acquisitions de la Féria et du terrain à côté de l'église d'Iffour.

Mais aussi des mauvaises, inflation, complexité administrative.

La commune d'Agnac a fait front pour continuer à investir : réalisation d'une maison locative, bâche incendie, enterrement des réseaux au lieu-dit Le Pinqua et la fin des travaux autour de la mairie.

Pour l'année qui vient, nous attaquerons les travaux de la Maison des Associations, avec la réalisation des sanitaires et de l'assainissement, l'aménagement de la grange sera réalisé pour permettre les entraînements de l'association l'Arc d'Agnac.

Nous continuerons la sécurité incendie au lieu-dit Le Château et Trompe ainsi que l'aménagement du Parvis de la Mairie. Après avoir résolu un problème d'emprise du chemin, nous serons en mesure de commencer les travaux.

Une étude va être menée par ABF, Architectes des Bâtiments de France sur l'Ecluse au Bout du Pont avec une participation d'EPI Dropt et de la Drac afin d'évaluer l'état de cet édifice.

Les travaux du nouveau PLU sont suspendus jusqu'en avril 2024 pour la bonne compatibilité avec le SCOT.

Le Département a aussi fait beaucoup pour notre commune : fibre numérique, Caserne des Pompiers de Miramont, renouvellement de la couche de roulement de 4 kilomètres sur la RD933 et 2 kilomètres pour l'année prochaine avec l'aménagement d'un tourne-à-gauche pour la future zone artisanale de Trompe.

C'est pourquoi Madame Sophie BORDERIE, Présidente du Conseil Départemental et du SDIS, nous fait l'honneur d'être avec nous lors de nos vœux, le dimanche 14 janvier 2024 à 11 heures.

Il est important de dire merci au premier partenaire de la commune !

Comme vous pouvez le voir, l'équipe municipale fait le maximum pour la commune et ses habitants.

Profitez de cette fin d'année pour vous ressourcer en ces temps troublés.

Si tout le monde met du sien ; il fait bon vivre à Agnac.

Je vous souhaite une bonne année et surtout une bonne santé !

Amicalement à tous !

Guillaume Pouliquen

Le Maire

Résultats des Elections Sénatoriales du 24 Septembre 2023

Au terme du second tour des élections sénatoriales en Lot-et-Garonne, la candidate sortante Christine Bonfanti-Dossat (Les Républicains) et Michel Masset (divers gauches) ont été élus sénateurs du Lot-et-Garonne par les grands électeurs.



Rédaction : l'équipe municipale
Crédit photos : l'équipe municipale
Mise en page : pom'C / Impression : IGS (47)
Prochaine parution : juillet 2024

Vie locale

TRAVAUX ET PROJETS

RÉFECTION DU PARKING DE LA MAIRIE

Le projet d'aménagement du Parvis de la Mairie consistant à sécuriser l'accès des cheminements piétons au parking desservant les bâtiments et la végétalisation du parking a pris du retard suite à l'aménagement de la fibre.

CROISEMENT DU BAYLE

Un bornage a été réalisé pour régulariser les limites de propriétés.

GRANGE DU BOURG

Réalisation des sanitaires et projet d'aménagement pour permettre au club de Tir à l'Arc de réaliser les entraînements d'hiver.

SIGNALÉTIQUE

Les hameaux du Bourg/Eglise, Mairie/Monfrange et d'Iffour seront équipés de panneaux d'entrée de bourg assortis de limitation de vitesse à 30 à l'heure et 50 à l'heure selon les situations.

MAISON PMR

Le logement est prêt à accueillir une famille.



Maison PMR

ÉCLUSE DU VIEUX PONT SUR LE DROPT

En raison des intempéries, la réalisation de l'investigation par le bureau d'études est reportée pour les mois qui viennent. Une participation à hauteur 30% de la dépense HT a été attribuée par Epidropt.

ÉGLISE D'IFFOUR

Achat de terrain - Pour permettre d'agrandissement du cimetière d'Iffour, la commune a réalisé l'acquisition du terrain mitoyen sur la route d'Iffour.

Demande de protection au titre de Monument Historique pour permettre la défense de cet édifice dans ces abords proches et lointains.

EMBELLISSEMENT DU POSTE DE TRANSFORMATION HTA/ BT

Territoire d'Energie a retenu notre candidature pour l'appel à projet 2023, pour la réalisation de fresques permettant l'intégration au paysage du poste HTA/BT à proximité du croisement de la Sauvetat sur la RD 933.

Le financement est pris en charge par le Territoire d'Energie à hauteur de 2 500 euros.



Maison PMR

ET LE PYLÔNE ?

Il est là, bien en vue depuis deux ans sur le mont de Meyra, on voit même depuis cet été des antennes fixées au sommet mais pas de progrès notables dans nos zones blanches de réception téléphonique.

Deux ans c'est trop long et beaucoup n'y croient plus !

Observons cependant quelques progrès depuis le nouvel émetteur de Bourgougnague.

Pourquoi cette mise en service tarde-t-elle tant chez nous ?

Cependant ça va fonctionner, et mieux que prévu car en plus nous aurons Orange et Free installés sur l'antenne.

UN VRAI FEUILLETON

Nous avons tenté de suivre le feuilleton et voici quelques explications, de ce que nous en avons compris :

Le pylône est installé, en 2021, pour le compte de Bouygues et SFR par une société tiers, spécialisée dans les pylônes : Hivory.

Hivory semble avoir calculé un peu vite l'acheminement électrique. ENEDIS, qui fournit l'électricité produit un devis très supérieur au calcul d'Hivory. Le devis met plusieurs mois à être accepté, premier retard...

Hivory est ensuite racheté par une société Portugaise dont la filiale JSC France reprend le dossier du pylône, deuxième retard ... JSC France se rend compte que l'acheminement des datas (informations numériques) par voie aérienne via un autre pylône émetteur ne fonctionne pas correctement dû à un oubli de prise en compte d'arbres entre les deux pylônes. Il faut recalculer et tester l'envoi des datas à partir d'un autre pylône. Troisième retard. Enfin, cet automne au moment où nous pensons que la mise en service est proche, Bouygues dénonce le contrat avec JSC France (la société Portugaise) et confie le dossier à ERT, filiale de SFR.

On en est là, ERT doit reprendre le dossier, en même temps que 400 autres pylônes en France qui ont aussi subi des retards. Heureusement il y a une agence régionale qui va s'occuper de celui d'Agnac, espérons une mise en service pour le printemps prochain, normalement il n'y a plus grand chose à faire pour que ça émette ...

UNE BONNE NOUVELLE, ORANGE S'INSTALLE

Le pylône a été construit pour SFR et Bouygues mais nous savions qu'il y a de la place pour quatre opérateurs sur un pylône.

Nous sommes allés voir Mr Pierre Camani, Président à l'époque de Lot et Garonne Numérique en lui expliquant notre souhait de voir Orange (avec Free) s'installer sur ce pylône. Ainsi nous aurions une bonne réception des quatre opérateurs.

Après l'intervention de Mr Camani, que nous remercions, Orange nous a informé qu'il allait aussi s'installer sur le pylône de Meyra. Leurs études sont faites, leurs datas seront acheminées par la fibre, amenée ainsi jusqu'au pylône. À priori, ils mettront en service leurs antennes une fois que SFR et Bouygues, propriétaires du pylône, auront commencé d'émettre.

EN CONCLUSION

C'est trop long bien sûr, mais après une longue patience, comme nous en avons fait preuve pour la fibre, on peut raisonnablement espérer qu'en 2024 nous aurons une bonne réception partout sur la commune, ceci pour l'ensemble des opérateurs dont Orange, majoritairement choisi par les Agnacois.



NOUVEAUTÉS ET ÉVÉNEMENTS

A.S.O.A

Association Sportive Omnisport Agnaoise.

David, Président de l'association, propose depuis le mois de septembre 2023, des cours de fitness à la salle des fêtes d'Agnac.

Chaque lundi soir, novices et confirmés, jeunes et moins jeunes, partageant la même passion, se dépensent dans la bonne humeur.

Pour l'instant 2 types de cours sont dispensés :

- 19h30/20h10 – Renforcement Musculaire

Cette activité tend à exercer les muscles de manière à faire évoluer son corps, à le rendre plus résistant, plus mobile et plus fonctionnel, Sans oublier un travail cardio en fonction des capacités de chacun.

- 20h10/20h50 – Gym Douce

La gym douce fait travailler les différentes zones du corps, en sollicitant les muscles, sans jamais leur demander d'efforts violents ! Cette discipline invite plutôt ses adeptes à prendre le temps de bien réaliser leurs mouvements, au sol, debout ou assis.

Les postures sont variées et toujours à la portée de tous ! Elle emprunte des mouvements au Pilates, au Yoga et autres exercices de respiration.

Forte de ses 40 adhérents en 3 mois d'existence, l'ASOA a pour projet d'augmenter et de diversifier son offre en ruralité. À partir de septembre 2024, elle devrait proposer des activités fitness, 2 à 3 soirs par semaine, en collaboration avec des communes aux alentours susceptibles de mettre à disposition leurs locaux.

Nous espérons aussi pouvoir mettre en place un créneau spécifique « Activités Physiques Adaptées » dit « Sport Santé » et ainsi permettre l'accès au sport à tous.

En attendant tout le monde est bienvenu pour faire une séance d'essai, un lundi soir, à la salle des fêtes d'Agnac.

David RUBIO - Tél. : 07.68.02.92.09

Email : paco.coaching@gmail.com

Instagram : @paco.coaching

LIQUID TRAVELS

Educateur vinicole

Martin offre une approche divertissante par des circuits touristiques, visites des chais de la région, Il vous proposera des accords mets et vins ! Pour vos moments en famille, entre amis, mariage, banquet, réunion, ...

Martin VERHOEKS - Téléphone : 07.88.58.32.61

Mail : verhoeks.martin@orange.fr

Certification WSET Niveau 1, 2 et 3

VISITE DU CENTRE DE TRI À DAMAZAN

Le jeudi 14 décembre : Deux membres du conseil ont participé à cette visite. Ils ont retenu l'importance de trier au départ selon les consignes données. Les erreurs de tri perturbent le fonctionnement des machines. Ils ont pu voir en action les chaînes de tri. A l'issue du tri, les déchets sont conditionnés en balles qui sont acheminées vers des centres de recyclage spécialisés.



THÉÂTRE : « TOUT BASCULE »



C'était le samedi 16 décembre... Agnac recevait la Troupe de Théâtre de Caumont « La Rampe » qui a présenté une pièce écrite par Olivier Lejeune, Tout Bascule.

Cette comédie décapante, d'une grande originalité, d'une efficacité époustouflante... a provoqué des rafales de rires et a réjoui toute l'assemblée !

SOIRÉE ENTREPRISES

Cette année, le jeudi 19 octobre 2023, la Soirée des entreprises a eu lieu à la salle des fêtes d'Agnac. La thématique principale abordée : la transmission et la reprise d'entreprise, Mais des actualités d'entreprises ainsi que des informations sur les difficultés pour les entreprises ont été également abordées lors de la soirée.

Suivie de la Soirée des agriculteurs, le jeudi 16 novembre à la salle des fêtes de Lavergne.

Les différents interlocuteurs de La Chambre de l'Agriculture ont abordé les thématiques suivantes : Agrivoltaïsme : les solutions et l'impact sur l'environnement ; Transmission d'entreprises ; Point CFE ; Point PAC suite à la réforme ; Questions diverses sur l'actualité du moment.



Aides aux entreprises

Nouveau dispositif faisant suite à l'ADMACS (ancien ZAD)

Aides aux agriculteurs

Achat de matériel Travaux

CONTACTEZ-NOUS

05.53.94.49.21 - communautecommunes@ccqpi475.com
Ou lundi au vendredi de 9h à 17h

LE TRAITEMENT DE NOS DÉCHETS

Plus d'un an après les changements relatifs à la gestion des déchets sur le territoire, la communauté de communes et votre mairie font le point avec vous.

Premier constat : notre modèle fonctionne. Nous enregistrons une réduction de 40% des déchets de la poubelle noire, au-delà des prévisions les plus optimistes.

Coup de chance ? Pas si sûr. La tendance des derniers mois vient conforter cette baisse et nos tonnages de déchets enfouis continuent – certes de manière moins spectaculaire – de chuter.

En cause ? L'extension des consignes de tri bien sûr avec l'ajout de tous les emballages en plastique dans la poubelle

jaune, la politique de promotion du compostage et autres formes de valorisation des matières organiques, le tout en parallèle de la collecte tous les quinze jours, mais aussi votre implication citoyenne dans le respect de ces consignes.

Ne perdons cependant pas de vue que nos déchets de cuisine et de table représentent encore un tiers de nos poubelles noires, et qu'il convient de les en extraire afin de les valoriser pour ce qu'ils sont : une ressource précieuse pour nos sols. Et la loi ne s'y trompe pas :

À ce titre, nous rappelons que les habitants de la commune peuvent acquérir un composteur auprès de la CCPL en se rendant à l'ancienne déchèterie de Miramont-de-Guyenne les mercredis après-midis entre 14h et 16h, afin que chacun puisse trier ses déchets organiques et alléger sa poubelle noire.

De la TEOM à la TEOMi

Communauté de communes du Pays de Lauzun

Dans un objectif de réduction des déchets et dans une logique de corrélér – en partie – la production de déchets au montant facturé à chacun, la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) sera remplacée par la TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative).

en 2024

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), c'est **comme d'habitude** :

- Un impôt local basé sur la valeur locative du logement
- Qui apparaît sur la taxe foncière du propriétaire du logement **[à l'automne 2024]**
- Sans lien avec la quantité de déchets de la poubelle noire produite



Seul changement

Dès le 1^{er} janvier 2024, comptabilisation du nombre de présentations du bac noir ou d'ouvertures de la colonne noire en vue de l'impôt 2025.



en 2025

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi), c'est **nouveau** :

- Comme votre TEOM actuelle, basée sur la valeur locative du logement, mais avec un taux réduit et une part variable incluse qui correspond au nombre de présentations du bac noir ou d'ouvertures de la colonne noire sur toute l'année 2024
- Apparaît toujours sur la taxe foncière du propriétaire **[à l'automne 2025]**
- En partie liée à la quantité de déchets de la poubelle noire produite

infos +

La loi AGEC rend obligatoire pour tous le tri à la source des déchets organiques à compter du 1^{er} janvier 2024

→ c'est zéro déchet alimentaire dans ma poubelle !



Zoom sur

NOS MORTS POUR LA FRANCE

LA NOUVELLE PLAQUE

Lors de la dernière cérémonie du 11 novembre, l'assistance a pu remarquer, au pied de notre Monument aux Morts, une nouvelle plaque commémorative en granit noir, reprenant en lettres d'or la liste de nos enfants morts pour la France lors de la Guerre de 1914/1918.



Il y avait bien une plaque sur un mur de la salle du Conseil Communal, à l'intérieur.

Lors des travaux autour de la mairie et notamment le réaménagement du monument aux morts et ses abords, le conseil municipal s'est posé la question de la plaque commémorative : ne pouvait-on pas l'afficher dehors, sur le monument ?

Il est clairement apparu que la plaque ancienne n'était pas adaptée et qu'il en fallait une autre.

Mais ce n'était pas aussi simple, étions-nous sûrs de la liste existante ? Y avait-il des oublis, des erreurs ?

Il a fallu tout vérifier... Pas facile à plus d'un siècle de distance. Les recherches d'il y a quelques années du Souvenir Français, le site « Mémoire des hommes » du Ministère des Anciens Combattants ainsi qu'un site dédié aux monuments aux morts, nous ont fourni beaucoup d'informations, et quelques surprises ...

SURPRISES

D'abord nous découvrîmes que la plupart des prénoms figurant sur l'ancienne plaque n'étaient pas ceux figurant à l'état civil ou sur l'avis de décès.

En effet, nos anciens avaient fait le choix de graver les prénoms d'usage, ceux utilisés tous les jours, pratique courante à l'époque, par exemple pour Fargues, Aristide au lieu de Pierre.

Nous avons fait le choix de conserver la décision de nos anciens, ceux du Conseil Municipal des années 1920.

On a donc gardé les prénoms à l'exception d'un seul celui de Henri Sorges que nous avons remplacé par Jean. Il y avait trois Sorges à Agnac, deux sont morts pour la France en 14/18: Albert et Jean, un seul a survécu : Henri, décédé en 1974... On a donc inscrit Jean au lieu d'Henri.

Nous avons aussi vérifié que tous les morts de 1914/1918 figurant sur la plaque étaient bien d'Agnac et classés « Mort pour la France » par les autorités de l'époque.

LE COMPTE EST IL BON ?

Cependant en recherchant l'ensemble des Morts pour la France nés à Agnac, on en a trouvé d'autres, beaucoup d'autres, 8 en tout, ce qui porte de 14 à 22 le total des morts pour la France nés à Agnac !

Que fallait-il faire ? Inscrire les 8 noms manquants ?

Nous avons recherché, nom par nom, s'ils étaient inscrits sur un Monument aux Morts d'une autre commune, c'était bien le cas pour 7 d'entre eux dont le nom figure sur les monuments d'Eymet, de Lauzun, de Serres ou d'autres communes proches ou plus lointaines.

Le Ministère des Anciens Combattants, contacté, nous a laissé le choix : inscrire les nouveaux noms ou garder l'ancienne liste.

Nous avons considéré que ces 7 noms figuraient déjà sur un monument, probablement celui de leur commune de résidence au moment de la guerre, qu'ils étaient ainsi honorés dignement chaque 11 novembre et qu'il n'était pas utile de faire des doublons.

UN NOUVEAU NOM

En revanche un nom ne figure sur aucun monument, celui de Jean Peynaud, Mort pour la France en 1918, que nous avons choisi d'ajouter sur la nouvelle plaque.

La nouvelle plaque comporte donc 15 noms et les prénoms d'usage ont été conservés, c'est la liste qui est lue chaque 11 Novembre devant notre monument.



QUI ÉTAIENT ILS ?

Voici quelques éléments concernant chacun de ces hommes, plus ou moins jeunes :

- **Théophile Bausse**, né le 31 janvier 1879, Soldat, 17ème section d'Infirmiers Militaires, décédé suite à blessures de guerre le 16 octobre 1916 à Marcelcave dans la Somme.
- **Pierre Brouquil**, né le 30 septembre 1874, Soldat, 108ème Régiment d'Infanterie, décédé à Chalons sur Marne le 28 décembre 1914 de maladie contractée en service.
- **Adolphe Demestre**, né le 6 mars 1883, Soldat au 80ème Régiment d'Infanterie, tué à l'ennemi le 5 novembre 1914 à St Eloi en Belgique.
- **Léonce Dijeau**, né le 14 juillet 1893, Caporal au 2ème Régiment de Zouaves, décédé le 19 décembre 1918 à l'hôpital d'évacuation de Metz suite à maladie contractée en captivité. C'est notre dernier mort de cette guerre, il avait 25 ans.
- **Henri Dufournier**, né le 10 mars 1889, Soldat au 43ème Régiment d'Infanterie, tué à l'ennemi le 23 septembre 1916 à Fregicourt (aujourd'hui Combles) dans la Somme.
- **Aristide Fargues**, né le 28 juillet 1886, Soldat au 280ème Régiment d'Infanterie, tué à l'ennemi le 15 octobre 1914 à Annequin (Pas de Calais), enterré à Agnac, voir bulletin municipal juillet 2022.
- **Fernand Galinou**, né le 13 octobre 1892, Soldat au 9ème Régiment d'Infanterie, tué à l'ennemi le 18 septembre 1914 à Beausejour dans la Marne.
- **Jean Laurent**, né le 3 septembre 1886, Soldat au 280ème Régiment d'Infanterie (celui de Fargues), tué à l'ennemi le 28 septembre 1915 à Neuville st Vaast dans le Pas de Calais.
- **Fernand Marronnier**, né le 27 septembre 1894, Soldat au 360ème Régiment d'Infanterie, tué à l'ennemi le 12 septembre 1916 à Cléry dans la Somme.
- **Jean Peynaud** (nouveau nom sur la plaque), né le 18 novembre 1876 (le plus âgé, 42 ans), Soldat au 272ème Régiment d'Infanterie (de réserve), décédé en Service Commandé le 6 décembre 1918 dans un accident de chemin de fer près de Châteauroux.
- **Aristide Siron**, né le 28 septembre 1892, Soldat au 9ème Régiment d'Infanterie, disparu au cours d'un combat le 22 août 1914 à Bertrix en Belgique (c'est le premier tué de la commune, déclaré Mort pour la France le 28/10/1920).
- **Roger Siron**, né le 9 octobre 1896, Soldat au 27ème Régiment d'Infanterie, tué à l'ennemi le 17 avril 1917 (à 20 ans, le plus jeune) au Mont Cornillet près de Reims.
- **Albert Sorges**, né le 9 juin 1886, Soldat au 220ème Régiment d'Infanterie, rapatrié d'Allemagne, décédé de tuberculose à l'hôpital de Marmande le 29 août 1917.
- **Jean Sorges**, né le 10 décembre 1886, Soldat au 220ème Régiment d'Infanterie, décédé de fièvre typhoïde le 20 octobre 1914 à l'hôpital de Bar le Duc dans la Meuse.
- **Marcel Videau**, né le 22 janvier 1885, Soldat au 24ème Régiment d'Infanterie Coloniale, disparu au combat le 26 septembre 1914 à Minaucourt dans la Marne (déclaré Mort pour la France le 27/5/1920).



Et pour terminer, voici les 7 autres hommes, nés à Agnac dont les noms figurent sur des monuments aux morts d'autres communes : **Antoine Barjaud, Jacques Bonnefin, Jean Bouy, Jean Clément, Mathieu Eustache, Jean Lafon et Thomas Teyssier.**

OUR DEAD FOR FRANCE

At the last November 11th commemoration ceremony, one could have spot a new memorial plaque, in black marble and golden letters showing names of Agnac born soldiers officially "Morts pour la France" (Dead for France) in WW1.

After the mairie surroundings refitted, the council decided to have the name of those fallen in WW1, born or having lived in Agnac, showed on the realigned Agnac memorial. The old memorial plaque inside the mairie was unfit for the memorial, so a new commemorative plaque was ordered.

Prior to this, we had to check all the names ... We discovered that the surnames were not the official ones, mostly unofficial user-given names were written, we decided to maintain them for at that time, there were called like this and we wanted to respect the 1920's council decision.

Then we found 8 more names officially " Morts pour la France" born in Agnac !

After a search, we found 7 of them inscribed on other memorials in cities around and therefore properly honored every year.

So we decided to put the forgotten 8 th one, Jean Peynaud, dead at 42 in a train collision on service ordered, on our memorial.

There is now 15 names written on Agnac memorial. Their short story, is shown beside, in french.

They were either killed in action, missed in action, deceased by infection on service or after captivity. The first one was KIA in august 1914, the younger had 20, the oldest 42 . They will not be forgotten.

Vie associative

UNE ANNÉE RICHE POUR LES ASSOCIATIONS

L'ARC D'AGNAC

affilié à la Fédération Française de Tir à l'Arc.

L'Arc d'Agnac est une association dynamique, conviviale et ouverte à toutes et à tous, à partir de 7 ans. Le tir à l'arc est l'un des rares sports qui se pratique en famille, en loisir comme en compétition !

Créé en 1995, le club fêtera ses 30 ans en 2025.

Nous sommes affiliés à la Fédération Française de Tir à l'Arc. Pratiquer le tir à l'arc est possible à tout âge. Cette activité sportive nécessite maîtrise et concentration. C'est aussi une discipline de tir requérant l'usage d'une arme, raison pour laquelle l'encadrement est très strict sur les conditions de sécurité. Le club participe et organise régulièrement des compétitions comptant pour les Championnats de France nature ou 3D.

Nous accueillons cette saison comme par le passé aussi bien des débutants que des archers qualifiés au Championnat de France. Pour les nouveaux adhérents, nous prêtons des arcs d'initiation, des flèches, des carquois etc...

Quel que soit le type d'arc, les entraînements se passent en extérieur sur deux parcours nature, le mercredi. Un local attribué par la mairie nous permet d'avoir une solution de repli en cas de mauvais temps.

En forêt, nous pratiquons aussi le tir 3D sur des cibles en mousse représentant des animaux sauvages ou imaginaires.

Des créneaux horaires sont également proposés au gymnase d'Eymet le lundi et le mercredi.

De plus, notre association propose également de pratiquer le tir à l'arc sur cible «classique» tir olympique. Cette activité se déroule tous les mercredis après-midi de 15h30 à 17h30. En fonction de la saison et du temps, elle est organisée dans ou à côté du gymnase de Eymet. Pour les débutants, cette pratique est encadrée techniquement. Là aussi, le matériel d'initiation est gracieusement prêté par «L'arc d'Agnac».

Voici quelques années que l'association enregistre des inscriptions d'habitants de cantons ou de communes plus éloignés.

Notre club a eu le plaisir d'accueillir de nombreux nouveaux licenciés, jeunes et adultes. Pour la saison 2022/2023, nous étions 39 adhérents.

2024 année Olympique, n'hésitez pas venez nous rejoindre !!! Résultats du début de saison : 11 archers (es) ont participé à 8 concours.

25 podiums ont été réalisés à savoir : 11 premières places, 7 deuxièmes places et 7 troisièmes places

Dernière compétition en date à Perissac (Gironde).



CONCOURS 1

1^{er} Sofian U21 chasse

3^{ème} Matthieu senior 1 chasse

1^{er} Jean Marc senior 3 chasse

CONCOURS 2

1^{ère} Victoire U13 bare bow

3^{ème} Maëlle senior 2 bare bow

1^{er} Sofian U21 chasse

2^{ème} Matthieu senior 1 chasse

1^{er} Jean Marc senior 3 chasse

Bravo à tous les participants.

Calendrier des activités 2023

- 04/2023 organisation du concours nature comptant pour le Championnat de France regroupant environ 100 participants venus de toute la France
- 05/2023 Organisation du vide-greniers à Agnac avec initiation et démonstration de tir à l'arc
- 06/2023, organisation du concours 3D comptant pour le Championnat de France regroupant 70 archers
- 09/2023 Mise en place et animation du stand découverte du tir à l'arc à Mir'asso Miramont de Guyenne
- 10/2023 Stand d'initiation de tir à l'arc à La Sauvetat-du-Dropt dans le cadre d'Octobre Rose.

Prévisions calendrier 2024

- Rendez-vous le samedi 13 janvier 2024 : Un moment de retrouvailles dans les bois avec un yoga assez dynamique qui échauffe et réveille les articulations et met en bonne condition pour le tir à l'arc, puis tir à l'arc. Cet événement gratuit est ouvert à tous.
- Tous les ans le tournoi Gascon est organisé le week-end de Pâques. Cette année la date pour notre club, l'Arc d'Agnac, sera le lundi 01 avril 2024.
- Le vide-greniers avec initiation et démonstration de tir à l'arc est prévu le dimanche 5 mai 2024
- Le Concours 3D se déroulera le 16 juin 2024.



Nous remercions les municipalités d'Agnac et de Bourgougnague, la Communauté de Communes de Lauzun et le Conseil Départemental pour leur soutien. Un grand Merci à Monsieur Delamarlière qui met à notre disposition ses bois à Bourgougnague.

Les archers de l'Arc d'Agnac vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2024.

Le Président, Jean-Luc JOSSIC

E-mail : larcdagnac@gmail.com / Tel : 06.84.99.31.74

Liste des assos

YOGA BLUEMOON

L'association Yoga Bluemoon vous propose **le mercredi à 18h30** un cours de yoga traditionnel, dans la grande salle des fêtes. Pendant 1h15, venez vous ressourcer, vous faire du bien sur les plans physique, respiratoire, mental... car tout fonctionne ensemble ! Tous niveaux, à partir de 16 ans. Inscriptions possibles en cours d'année. Avec nous, vous bénéficiez aussi d'une belle collaboration en yoga avec 2 partenaires réguliers :
- **L'Arc d'AGNAC** : Prochain RDV le **SAMEDI 13 JANVIER** (gratuit) Rendez-vous à 14h30 pour bien démarrer l'année ! Une pratique de yoga qui dynamise le corps et prépare au tir à l'arc, suivie d'une pratique de tir à l'arc puis d'un goûter offert !
- **Babette Gazeau** (20 € l'atelier). RDV le **JEUDI 21 MARS** : danse du dragon en yin yoga suivi de postures de régénération profonde. Pendant cet atelier de 2 heures, Guylaine vous guide dans un dynamique mais doux enchaînement de postures, comme une danse et Babette vous accompagne avec les sons de ses instruments vibrants et sonnants.
Infos : 06.35.41.01.50 / yoga.bluelmoon47@gmail.com

LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

A l'occasion de la fête de la commune qui aura lieu le **4 et 5 mai 2024**, la société de chasse organisera le repas du samedi soir.

H AU CARRÉ

L'association H AU CARRÉ propose des activités diverses dans le domaine de la musique, du théâtre, de la danse sous différentes formes concerts, spectacles, rencontres, stages et ateliers.
Renseignements : Babette GAZEAU 06.63.11.78.57
babettegazeau@gmail.com / www.babettegazeau.com

A.P.E DU RPI DE LA VALLÉE DU DROPT

LASAUVEATAT-MOUSTIER-PARDAILLANAURIAC SUR DROPT-AGNAC
DIMANCHE 11 FÉVRIER
LOTO + Petite restauration + buvette
AGNAC Salle des fêtes, à partir de 14h
DIMANCHE 5 MAI
RANDONNÉE ET JEUX
AURIAC SUR DROPT - Petite restauration + buvette
VENDREDI 28 JUIN
KERMESSE + Petite restauration + buvette
PARDAILLAN Salle des fêtes + Préau + Prairie communale, à partir de 14h

POINT LECTURE / BOÎTE À LIVRES

Les dates d'ouverture pour cette année 2024 seront :

- 10 et 24 janvier 2024
- 7 et 21 février 2024
- 6 et 20 mars 2024
- 3 et 17 avril 2024
- 15 et 29 mai 2024
- 12 et 26 juin 2024
- 10 juillet 2024

Nous vous accueillerons avec plaisir pour partager le plaisir de lire. Pour rappel, l'adhésion à Biblio-Résô est de 10 € et donne accès aux bibliothèques de : Lavergne, Peyrière, Roumagne, St Colomb, St Pardoux et Lauzun.

La boîte à livres installée à la porte de la Mairie est complémentaire de notre point lecture. N'hésitez pas à venir regarder si une perle rare ne s'y trouve pas ; il y a même des livres de langue anglaise !

ACCA D'AGNAC LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

Contact : Laurent TEYSSIER, 05 53 64 91 38

ACFAA - COUNTRY – DANSE EN LIGNE

L'Association Culturelle Franco Anglaise Aquitaine (acfaa.com) utilise la salle des fêtes tous les mercredis matin pour son activité de danse country.

Contact : Polly, 07.75.26.42.19

L'ARC D'AGNAC

Le Club « L'Arc d'Agnac » propose la pratique du tir à l'arc. Tir nature sur cibles, 3D sur animaux en mousse

Contact : Jean Luc JOSSIC 06 84 99 31 74,
Email : larcdagnac@gmail.com, Web : larcdagnac.fr

A.S.O.A (Association Sportive Omnisport Agnaoise)

Cours collectifs chaque lundi jusqu'au 30 juin 2024

19H30/20H10 : Renfo Musculaire

20H10/20H30 : Gym Douce

Contact : David RUBIO 07 68 02 92 09

paco.coaching@gmail.com

FRATERNELLE DE MONFRANGE - LES AÎNÉS RURAUX

L'association propose des activités diverses (belotte, scrabble, sorties, loto)

Contact : Robert TAILLIEU, 05 53 83 03 28

Pierrot TATAREAU, 05 53 83 01 53

H AU CARRÉ

Activités diverses (musique, théâtre, spectacles, ateliers, danses, rencontres, stages)

Contact : Babette GAZEAU 06 63 11 78 57

babettegazeau@gmail.com – www.babettegazeau.com

YOGA BLUEMOON

Yoga à Agnac, tous les mercredis de 18h45 à 20h et à Lauzun, les jeudis de 9h45/11h et 17h45/19h.

Contact : 06 35 41 01 50

yoga.bluelmoon47@gmail.com, bluelmoon-gm.com

ZUMB AVEC JOA

Cours de Zumba tous les mardis de 19h30 à 20h30 et vendredis de 19h 30 à 20 h 30.

Séance de Zumba Kids vendredi soir de 18 h à 19h.

Contact : 06 77 60 44 66 - zumbavecjoa@outlook.fr

LA FRATERNELLE DE MONFRANGE CALENDRIER 1er SEMESTRE 2024

Janvier :	Mardi 23 - loto adhérents	14h
	Samedi 27 - loto public	14h
Février :	Mardi 27 - loto adhérents	14h
Mars :	Mardi 26 - loto adhérents	14h30
Avril :	Samedi 13 - loto public	14h30
	Mardi 23 - loto adhérents	14h30
Mai :	Mercredi 1 - Repas avec la commune	
	Mardi 28 - loto adhérents	14h30
Juin :	Mardi 25 - loto adhérents	14h30

Municipalité

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

SÉANCE DU 27 JUILLET 2023

CR DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal approuve le compte rendu du dernier conseil.

1) TERRAIN PROPOSÉ À LA COMMUNE À IFFOUR DERRIÈRE L'ÉGLISE IFFOUR- ACHAT D'UN TERRAIN

M. le Maire suggère, dans la continuité du PLU, d'acheter un terrain au lieu-dit Iffour, cadastré D737, en prolongement du cimetière d'Iffour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE l'achat de la parcelle section D n° 737 de 2 602 m² d'une superficie totale de 2602 m².

FIXE le prix d'achat à 29 000 €.

2) TROMPE ZONE ARTISANALE

Le rendez-vous pour le bornage est fixé au 10 août.

3) ECLUSE VIEUX PONT SUR LE DROPT

L'arrêté attributif 2023 pour la Mission de diagnostic de l'Ecluse sur le Dropt du 12/06/2023 a été communiqué par la DRAC. La commune de La Sauvetat du Dropt a délibéré et décide de participer à la réalisation de l'opération, au financement à hauteur de 50 % du solde. L'Agence de S. THOUIN a missionné Pangéo-Conseil pour la réalisation du relevé topographique de l'écluse.

4) MAISON PMR

Les travaux de peintures sont en cours.

EQUIPEMENT MOBILIER CUISINE

Monsieur le Maire propose au conseil d'équiper le logement communal en construction d'une cuisine inté-grée.

Il porte à la connaissance de devis réalisé par l'entreprise VALOGNES, comme suit :

• Fourniture d'une cuisine collection Apolo	2778.61 € HT
• Option Meubles haut.....	368.54 € HT
• Plan de travail	1104.14 € HT
• Crédence murale.....	683.70 € HT
• Pose de l'ensemble	960.00 € HT
L'ensemble pour un montant total de.....	5894.99 € HT
soit.....	7073.99 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

• D'accepter le devis réalisé par l'entreprise VALOGNES suivant pour un montant HT de 5894.99 € soit TTC 7073.99 €.

5) LA FÉRIA

Dans la continuité du projet, une rencontre avec la chargée de mission du Pôle Territorial de Val de Garonne Agglomération a permis de faire le point sur différentes subventions possibles pour aider à la remise en état du local. Des rencontres ont eu lieu avec une entreprise qui souhaiterait s'installer sur une partie du local. Les conditions d'un bail commercial sont en réflexion.,

6) MAISON LA GARE

LOGEMENT COMMUNAL LA GARE – CAUTION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme LOUIS JEUNE, locataire, a quitté le logement communal sis 58 Route de La Gare 47800 AGNAC au 07/07/2023.

• Considérant la caution de 535 € versée à l'arrivée de la locataire,

• Considérant l'état des lieux effectué le 07 juillet 2023,

• Considérant les travaux de remise en l'état nécessaire,

Il y a lieu de retenir la totalité de la caution.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de retenir la totalité de la caution, à savoir un montant de 535 €.

MAISON LA GARE – DECISION DE VENTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le logement communal sis au 58 Route de La Gare vient de se libérer.

Monsieur le Maire propose de vendre ce bien immobilier. Le bien cadastré A 1420 d'une superficie de 5699 m² sur lequel est implanté une maison d'habitation de type ancienne gare de marchandise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de mettre en vente le bien immobilier ci-dessus décrit sis au 58 route de La Gare,

FIXE le prix de vente à 178 000 €.

7) PARKING DE LA MAIRIE ET CARREFOUR DU BAYLE

Les subventions sollicitées dans le cadre du FACIL, des amendes de police et de la DETR, ont été ac-cordées. Monsieur le Maire informe le conseil d'une régularisation à faire au niveau cadastral concernant l'emprise de l'impasse du Bayle. L'intervention du géomètre sera demandée pour établir un document d'arpentage.

Monsieur le Maire informe le conseil que, concernant le raccordement à la fibre optique de riverains, le parking devrait être sur le passage des tranchées. Il sera préférable d'attendre que ces travaux soient réalisés pour entamer le programme de réfection du parking de la mairie.

8) PLU

Le Cabinet URBADOC a transmis le plan du règlement graphique et le PDA (périmètre délimité des abords), zonages AP (agricoles protégés) Monsieur le Maire propose au conseil de faire les démarches de demande de protection DRAC, au titre des monuments historiques de l'Eglise d'Iffour.

9) SALLE DES FÊTES

Suite au passage pour la vérification des installations thermique de l'APAVE, les observations ont permis de constater que le chauffe-eau fonctionnait mal. Le remplacement a été effectué par la SARL L. TEYSSIER.

10) TE 47

CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE ET TERRITOIRE D'ENERGIE 47 DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE SOUTERRAINE - IMPASSE DU BAYLE

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la com-mune, il convient de conclure une ou plusieurs conventions de servitude les parcelles cadastrées, Section B, CR situé Impasse du Bayle, au bénéfice du Territoire d'Energie 47 et de son concessionnaire du ser-vice public de distribution d'électricité dans le cadre de l'affaire n° EXPUB – IMPASSE DU BAYLE 470032301-EXPUB01.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages de distribution pu-blique d'électricité,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE M. le Maire à signer les conventions de servitudes nécessaires ainsi que les actes authentiques correspondants.

RACCORDEMENT ELECTRIQUE « Las Renardières » :

Monsieur le Maire propose au Conseil de participer au financement du raccordement d'une construction à venir dans le cadre d'une demande d'extension du réseau. La participation estimée s'élève à 3360.00 €.

EMBELLISSEMENT DES POSTES DE TRANSFORMATION HTA/BT

TE 47 renouvelle son appel à projet concernant l'embellissement des postes de transformation. La commune n'a pas été retenue pour la proposition de 2022. Le conseil décide de renouveler sa candidature pour le poste situé Route de Miramont, au croisement de La Féria.

11) CABINET PARAMÉDICAL

FIXATION DU PRIX DE LA LOCATION :

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le cabinet paramédical à vocation pour aider les professionnels paramédicaux à démarrer leur

activité ou à se développer dans de bonnes conditions. Il sera établi avec les occupants une convention d'occupation à titre précaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE que le 1er mois de démarrage de l'activité pour les thérapeutes est gratuit,

FIXE le montant de la location du cabinet paramédical comme suit :

12,50 € HT la demi-journée, avec 2,50 € de TVA (taux de TVA de 20 %), soit un tarif TTC de 15 €.

PRECISE que les charges (chauffage, entretien, eau etc..) sont comprises dans le prix de la location.

12) MAISON DES ASSOCIATIONS

CREATION DU BLOC SANITAIRE – CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DE COORDONNATEUR SPS

M. le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un bloc sanitaire dans la maison des associations.

Il présente le contrat de maîtrise d'œuvre de M. Alain SOBAC, architecte, à Miramont de Guyenne, consti-tué de projet de conception générale, d'assistance consultation entreprises, de direction et comptabilité des travaux et d'assistance d'opérations réception dont le montant s'élève à 4 320 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTÉ le contrat de maîtrise d'œuvre de M. Alain SOBAC pour un montant de 4 320 € TTC.

Il présente le contrat de coordonnateur SPS (sécurité et de protection de la santé) de M. Alain SOBAC, architecte, à Miramont de Guyenne, constitué de phase conception et de phase réalisation dont le montant s'élève à 720 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTÉ le contrat de coordonnateur SPS de M. Alain SOBAC pour un montant de 720 € TTC.

12) EAU 47

Réhabilitation du réseau eau potable Impasse d'Iffour et parking de l'Eglise Iffour, pour un coût estimé à 42 000.00 € HT à charge d'Eau 47.

13) ITINÉRANCE CULTURELLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune bénéficie d'un financement de la CCPL pour une manifestation dans le cadre de l'itinérance culturelle. La commune organisera une soirée avant la fin de l'année.

14) QUESTIONS DIVERSES

• Pinqua : La mise en place de la bâche incendie peut être réalisée ; les travaux de réseaux étant maintenant terminés. Les travaux sont prévus pour début septembre.

• Groupama :

Sinistre fissures sécheresse : l'expertise a été réalisée sur les bâtiments communaux

Mutuelle Santé et Prévoyance : Suite à la rencontre du 23/06 avec Groupama, Monsieur le Maire pro-pose de mettre en place une convention permettant aux agents de bénéficier de tarifs préférentiels en matière de Mutuelle santé et Prévoyance en attendant l'obligation réglementaire de 2025 et 2026.

• CCPL : rapport d'activités 2022 et projet centre de santé : recrutement de médecins salariés,

CC DU PAYS DE LAUZUN – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2022.

Monsieur le maire informe l'assemblée, que conformément à la réglementation en vigueur, les communautés de communes doivent rédiger un rapport d'activités qui retrace l'ensemble des actions et des décisions prises au cours de l'année.

Il indique que ce rapport d'activités 2022, qui peut être consulté en mairie, a été approuvé à l'unanimité en conseil communautaire en date 28 Juin 2023 et qu'il convient de l'adopter en conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, le rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun.

DELIBERATION DE PRINCIPE : AIDE A LA COMMUNE DE LAUZUN POUR SOUTENIR LE FINANCEMENT DE L'ACHAT DU CHATEAU DE LAUZUN

Monsieur le Maire a invité Monsieur BARJOU, Maire de Lauzun, pour présenter à l'assemblée le projet d'achat du château de Lauzun par la municipalité de Lauzun.

Le château est en cours de vente et la commune de Lauzun a exercé son droit de préemption sur cette vente, qui est mise à prix à 2 millions d'euros.

La commune de Lauzun demanderait des subventions pour l'achat du château mais pas pour le fonctionnement.

Monsieur BARJOU indique aux conseillers le projet du plan de financement (Etat, Région, Département, CCPL, communes de pays de Lauzun...).

Pour les communes de Pays de Lauzun qui souhaitent aider financièrement, il y aurait, en contrepartie, des entrées gratuites pour les écoles, de la communication sur les communes, des prêts de salles...

Il indique que le château pourrait être une locomotive intéressante pour le pays de Lauzun.

En contrepartie, une formule, type convention, devra indiquer les modalités et les conditions entre les communes de Lauzun et d'Agnac.

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le principe du soutien financier de la commune d'Agnac à la commune de Lauzun pour l'achat du

Château de Lauzun, à hauteur de 10 000 €.

Précise que les modalités pratiques de liquidation et de versement de la subvention ainsi que les conditions, feront l'objet d'un document, type convention, à signer entre la commune de Lauzun et la commune d'Agnac soutenant financièrement le projet une fois que l'opération et son plan de financement seront arrêtés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

• Site internet géré par le CDG 47 arrêt de la convention au 31/12, Contact Ophélie LACOUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la fin de la prestation gérée par le CDG47 concernant le site internet de la commune au 31/12/2023. Il propose au Conseil le devis établi par un prestataire local pour un montant total de 2 200.00 €. Le Conseil souhaite examiner d'autres propositions.

• Commission électorale tenue le 26/06,

La Commission électorale s'est réunie le 26/06 pour faire le point sur les listes électorales.

Dans sa circulaire du 07 juillet, la Préfecture demande de procéder au renouvellement de la composition de la Commission Electorale avant le vendredi 25/08/2023.

8) INFORMATIONS DIVERSES

• SIVU Scolaire de la Vallée du Dropt : inscription transports scolaires, forfait RPI 30 €/enfant/an

• Départ de M. le Sous-Préfet Afif LAZRAK le 6/07,

• Rencontre de M. la Sénatrice Christine BONFANTI-DOSSAT le 4/07,

• Rapport de la proposition de loi ZAN envoyé par Mme la Députée Hélène LAPORTE,

• Comité des Finances Locales : renouvellement des membres par élection fixée au 20/11/2023

• CAUE : Invitation « La Rentrée des Villages » jeudi 19/10/2023 à Prayssas

• Eclairage public : proposition de panneau d'extinction de l'éclairage public

Le Conseil ne souhaite pas installer des panneaux avisant de l'extinction de l'éclairage public.

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

CR DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal approuve le compte rendu du dernier conseil.

1) RH : CONVENTION POUR FORMATION GRETA/CDG 47 – MISE À DISPOSITION SDM-AGENT COMPTABLE

M. le Maire rappelle au conseil municipal que Mme la Secrétaire de Mairie prendra sa retraite au 31/12/2023. Pour pourvoir à son remplacement, le CDG 47 met à disposition des futurs candidats via une formation spécifique au métier du secrétariat de Mairie. Celle-ci débutera le 09/10/2023 jusqu'au 29/01/2024, dispensée par le GRETA de Marmande. La stagiaire suivra les cours à raison de 2 jours/semaine et viendra en mairie les 2/3 jours restants pour la pratique. Le financement de la formation est pris en charge par le CDG47. A l'issue du stage, la personne recrutée sera employée par le SPET (Service Public Emploi Territorial) pendant 6 mois

minimum pour 23h/semaine. L'agent pourra être recruté en CDD à l'issue de la période en contrat SPET. Il est également possible de choisir le statut du fonctionnaire.

CDG 47 - Adhésion à la convention de collaboration Mise à disposition d'un.e secrétaire de mairie d'un.e agent.e administratif.ve polyvalent.e

Dans le cadre de l'un des dispositifs de formation portés par le CDG 47 (Diplôme Universitaire, APACC, autre choisir le dispositif concerné), la collectivité envisageant un besoin en matière de secrétariat de mairie ou de gestionnaire administratif.ve polyvalent.e, propose de recourir au CDG 47 afin d'accueillir un étudiant en stage, avec comme perspective un recrutement via l'intérim territorial du CDG 47 dans un premier temps. Monsieur le Maire précise que pour adhérer à ce dispositif une convention indiquant les conditions d'accueil de l'agent, la durée de la mission et le remboursement de la mise à disposition doit être conclue entre la collectivité et le Centre de Gestion.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, Autorise Le Maire à faire appel au CDG 47 pour la signature de la convention de mise à disposition d'un.e secrétaire de mairie d'un.e agent.e administratif.ve polyvalent.e, présente en annexe.

CONVENTION cadre d'adhésion « intérim territorial 47 »

CONSIDÉRANT que cet article L. 452-44 prévoit que les Centres de gestion peuvent mettre des agents à disposition des collectivités et établissements publics qui le demandent pour assurer le remplacement d'agents territoriaux momentanément indisponibles, pour effectuer des missions temporaires, pour pourvoir un emploi vacant qui ne peut être immédiatement pourvu ou pour affecter ces agents mis à disposition à des missions permanentes à temps complet ou non complet ;

CONSIDÉRANT que le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne (CDG 47) a créé le service intérim territorial pour proposer aux collectivités et aux établissements publics, par de la mise à disposition, du personnel de renfort ou de remplacement ;

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité du service, M. le Maire propose d'adhérer au service intérim territorial mis en place par le CDG 47 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention cadre d'adhésion au service intérim territorial 47 du CDG 47, ainsi que les documents y afférents,

2) CDG 47 – CONVENTIONS ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE ET SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE CONSULTATION POUR LE CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

CONVENTION « ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE » DU CDG 47

Vu la précédente convention cadre « Accompagnement numérique » dénoncée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne (CDG 47) par courrier en date du 13 juillet 2023 ;

Considérant que le CDG 47 propose une nouvelle convention cadre en remplacement de l'existante qui sera résiliée au 31 décembre 2023, il convient de délibérer pour souscrire à la nouvelle convention Accompagnement Numérique qui prendra effet au 1er janvier 2024.

Pour rappel, la commune est actuellement adhérente au forfait suivant : « métiers/métiers et communications ».

Le CDG47 propose désormais une nouvelle convention cadre selon les modalités suivantes :

1/ Choix du/des forfaits :

Le forfait « Métiers », consistant en l'assistance technique à l'utilisation quotidienne des logiciels métiers des collectivités dans les domaines des finances, des RH, de la gestion des affaires générales et des administrés...

Le forfait « Technologie » pour l'accompagnement des collectivités dans la sécurité de leur système d'information, le renouvellement de leurs équipements informatiques, la dématérialisation des marchés publics, du contrôle de légalité et de la chaîne comptable, etc.

Pour couvrir les besoins en accompagnement numérique de notre commune, il convient de souscrire il convient de souscrire au forfait « Métiers » et « Technologie ».

2/ Tarification :

La convention permet également de souscrire des prestations additionnelles dans les conditions fixées en annexes. Il peut s'agir de prestations complémentaires aux services dont la collectivité dispose déjà au titre de la convention, de l'intervention d'un technicien territorial informatique mutualisé (TTIM) ou d'une assistance technique optionnelle (dépassant l'assistance technique à l'utilisation quotidienne des logiciels). Les tarifs seront révisés annuellement et indexés à l'indice Syntec dans

les conditions précisées en dernière page de l'annexe 2.

3/ Modalités d'adhésion :

L'adhésion à la convention est réalisée sur trois années civiles puis est reconduite de manière tacite par périodes identiques, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les conditions et délais prévus à l'article 9 de la convention. Cette convention prend effet à la date de signature par les deux parties et ne fera l'objet d'aucun prorata en cas d'adhésion en cours d'année.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal et après en avoir délibéré,

- de prendre acte de la résiliation au 31 décembre 2023 de la convention accompagnement numérique conclue avec le CDG 47 le 19 janvier 2018.

- d'adhérer à la nouvelle convention « Accompagnement Numérique » proposée par le CDG 47 sur les forfaits « Métiers » et « Technologie ».

CONVENTION « SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE INFOGÉO47 »

Vu la précédente convention « Système d'Information Géographique InfoGéo47 » dénoncée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne (CDG 47) par courrier en date du 13/07/2023 ; Considérant le besoin d'un accompagnement numérique dans la gestion des données cartographiques ;

Considérant la mission « Système d'Information Géographique » proposée par le CDG 47 ;

Considérant que le CDG 47 propose une nouvelle convention en remplacement de l'existante qui sera résiliée au 31 décembre 2023, il convient de délibérer pour souscrire à la nouvelle convention « Système d'Information Géographique » qui prendra effet au 1er janvier 2024.

Pour rappel, la commune est actuellement adhérente au module InfoGéo47 Cimetière.

Pour couvrir les besoins de notre commune, il convient de souscrire au module InfoGéo47 Cimetière.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal et après en avoir délibéré :

d'adhérer à la nouvelle convention « Système d'Information Géographique InfoGéo47 » proposée par le CDG 47 pour le module InfoGéo47 Cimetière.

CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2025-2028

M. le Maire expose l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire (risque employeur), en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Le Conseil, après en avoir délibéré DECIDE :

Article unique : La commune charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Ce contrat est ouvert à adhésion facultative. La commune se réserve la faculté d'y adhérer, une fois les résultats de la consultation présentés par le Centre de gestion. Cette adhésion supposera la prise d'une nouvelle délibération et la signature d'une convention.

Le contrat groupe prévoira la prise en charge de tout ou partie des risques suivants qui correspondent à la charge nous incombant, en tant qu'employeur public, en cas d'arrêt pour raison de santé de nos agents :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2025.

Régime du contrat : Par capitalisation (c'est-à-dire que l'assureur continuera de prendre en charge tout sinistre débuté pendant la durée du contrat, même si ce sinistre perdure une fois le contrat arrivé à terme. C'est la date de survenance du sinistre qui est prise en compte. Toute rechute concernant un même sinistre survenu en cours de contrat continuera également d'être prise en charge par le même assureur).

3) PLAQUE COMMÉMORATIVE MORTS POUR LA FRANCE 1914/1918

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de faire réaliser une plaque de commémorative des morts pour la France natifs de la commune ou ayant une attache pendant la grande guerre. Cette plaque serait installée sur le socle du monument aux morts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

PORTE son choix sur le devis proposé par l'entreprise SARL FUNERAIRE MARBRERIE TREVISANUT pour un montant 1 153 € HT, sachant que les mairies sont exonérées de TVA pour les monuments aux morts.

4) REMPLACEMENT DU COPIEUR SHARP

REEMPLACEMENT DU COPIEUR – CHOIX DU FOURNISSEUR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de remplacer le copieur de marque SHARP acheté en 2013. Il propose de le renouveler et de contracter une location ou de l'acheter. La deuxième solution paraît la

plus économique compte tenu du volume peu élevé de copies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'acheter un photocopieur destiné au secrétariat de la Mairie, auprès de la Sté KOESIO, Marque HP, modèle 30C/M, pour un montant de 2 800 € HT assorti d'un contrat service maintenance à 0,003 € HT/copie noire et 0,03 € HT/copie couleur,

5) SITE INTERNET : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR PRENDRE LE RELAIS DU CDG47 AU 01/01/2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune avait conventionné avec le CDG 47 pour la mission « Services Internet » par délibération datant du 13/06/2014. Par courrier du 09 Juin 2022, le CDG nous a informé que le conseil d'administration du CDG a pris la décision de dénoncer les conventions de mission de ce service et que le bénéfice de ce service s'arrêtera au 31 décembre 2023.

Monsieur le Maire présente plusieurs devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de porter son choix sur la solution de site internet Campagnol proposé par l'Association des Maires Ruraux de France,

6) CABINET PARAMÉDICAL

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une praticienne en bioénergétique souhaite louer une demi-journée, le mardi, au sein du cabinet paramédical. Le conseil est favorable à l'intégration de cette praticienne au Cabinet.

Le groupe de praticiennes organise une journée portes ouvertes le 30/09/2023.

Une réflexion et une étude sont envisagées pour faire une signalétique aux abords de la Mairie pour rendre plus visible le site.

7) COWORKING

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une personne en courtier en prêt immobilier souhaiterait louer une pièce à l'étage de la mairie. Il propose de réfléchir sur la location. Après discussion, le conseil municipal envisage un montant de 4 € par demi-journée. Cet ordre du jour sera revu à une prochaine réunion.

8) SALLE DES FÊTES : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

DEMANDE DE SUBVENTION : DETR/DSIL

Depuis plusieurs années, la commune s'efforce d'entretenir son patrimoine et d'améliorer le cadre de vie de ses habitants. Tenant compte du contexte économique/écologique actuel, M. le Maire et son conseil municipal, ont la volonté de rénover énergétiquement la salle des fêtes de la commune. Cette rénovation énergétique permettra de supprimer les gaspillages et les besoins superflus, d'améliorer l'efficacité énergétique et faire des économies d'énergie. M. le Maire expose au conseil municipal le coût prévisionnel de l'opération comme suit :

- Étude audit énergétique :	2 202,47 €
- Travaux scénario 2 :	89 450,00 €
- Honoraires architecte :	7 100,00 €
- Honoraires mission SPS :	600,00 €
- Total HT :	99 352,47 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

SOLLICITE la subvention DETR/DSIL la plus élevée possible,

APPROUVE le plan de financement suivant :

DETR/DSIL (40 % de 99 352,47 € H.T.) :	39 740,99 €
Autofinancement :	79 481,97 €

DECIDE d'entreprendre cette opération d'investissement,

DEMANDE DE SUBVENTION : FONDS VERT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

SOLLICITE la subvention FONDS VERT la plus élevée possible,

APPROUVE le plan de financement suivant :

FONDS VERT (50 % de 99 352,47 € H.T.) :	49 676,24 €
Autofinancement :	69 546,72 €

DECIDE d'entreprendre cette opération d'investissement,

9) ÉCLUSE : PARTICIPATION EPIDROPT AU FINANCEMENT DE L'ÉTUDE

Suite aux échanges avec les élus, notamment avec M. LAFFITTE, le syndicat souhaite participer à la mission diagnostic sur la base du plan de financement suivant :

- Montant des missions diagnostic :	6 500 € HT
- Subventions DRAC	2 600 € HT (40%) (déjà versée)
- Financement des communes d'Agnac et de la Sauvetat du Dropt :	1 950 € HT (30%) (975 € pour chaque commune)
- Financement du syndicat Mixte du Dropt aval :	1 950 € HT (30%)

11) MAISON LA GARE

Suite aux échanges avec TE47, il ressort que la centrale photovoltaïque installée sur la toiture du logement ne permet pas la vente en l'état actuel car le TE47 ne peut conventionner qu'avec des collectivités. Il faut régulariser cette situation avant de pouvoir envisager de vendre. Au vu de cette situation, Monsieur le Maire a décidé de remettre le bien à la location. Un locataire a été retenu pour reprendre le logement à compter du 1er octobre.

12) LOCATIONS DES LOGEMENTS COMMUNAUX: TARIF DES LOYERS, MARCHÉ DE TRAVAUX

LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL 58 ROUTE DE LA GARE

M. le Maire informe le conseil municipal du départ de la locataire du logement communal, situé au 58 route de la Gare, au 07/07/2023. M. le Maire propose de fixer le montant du loyer. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

FIXE le prix du loyer à 600 €, par mois, paiement à échoir,

DIT que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) concernant le logement sera facturée mensuellement au locataire, en supplément du loyer,

LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL 80 ROUTE DU PONT D'ISSARTS

M. le Maire informe le conseil municipal que la construction du logement communal situé au 80 route du pont d'Issarts est terminée et qu'il y a lieu de fixer le montant du loyer. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

FIXE le prix du loyer à 750 € par mois, paiement à échoir, DIT que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) concernant le logement sera facturée mensuellement au locataire, en supplément du loyer,

LOGEMENT COMMUNAL PMR – 80 ROUTE DU PONT D'ISSARTS - AVENANT N°1 EXTENSION DU DELAI D'EXECUTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les lots du marché de travaux relatif à la construction d'un logement communal, 80 route du Pont d'Issarts, ont été notifiés le 21/12/2022. Les ordres de service n°1 indiquent un démarrage des travaux à partir du 9 janvier 2023 et dans un délai global de 8 mois. Vu l'article 3 des actes d'engagements fixant le délai global d'exécution des travaux à 8 mois. Considérant que les travaux ne pourront pas être réceptionnés dans les délais mentionnés en raison de modifications apportées au programme de travaux. Le délai d'exécution initial des lots n°1 à 9 est prolongé de 4 mois, soit 12 mois au total à compter de la date fixée par l'ordre de service de commencement des travaux. Toutes les clauses du marché initial et, le cas échéant de ses avenants éventuels, non modifiées par le présent, sont et demeurent en vigueur. OUI l'exposé de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

ADOpte les avenants n°1 d'extension du délai d'exécution à tous les lots n°1 à 9 du marché du logement communal.

13) MAISON DES ASSOCIATIONS

M. le Maire présente au conseil municipal l'aménagement du bloc sanitaire : pré-chiffrage et consultation des entreprises. Estimation Architecte : 72 400 € (architecte compris). Pour les associations utilisatrices (chasseurs et tir à l'arc), une convention d'utilisation du local sera réalisée. Pour l'équarrissage, prévoir un de le mettre en place.

CONSULTATION DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de réaliser l'Aménagement d'un bloc sanitaire dans la Maison des associations. Il propose d'engager la réalisation des travaux. Il convient de procéder à la consultation des entreprises pour l'exécution des travaux projetés. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux d'Aménagement du bloc sanitaire de la Maison des Associations,

14) DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Conformément aux orientations définies par le Conseil Municipal pour

organiser le développement de la commune de façon harmonieuse et cohérente, d'instituer un droit de préemption urbain sur le « périmètre de veille » selon le plan ci-joint, de manière à assurer, l'accès à une parcelle appartenant à la commune destinée à atteindre le cimetière pour en permettre l'entretien et éventuellement l'agrandissement, la constitution de réserves foncières et la réalisation d'équipement collectif.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité et après avoir délibéré :**

- D'instituer un droit de préemption urbain sur le « périmètre de veille » selon le plan ci-joint, de manière à assurer
- L'accès à une parcelle appartenant à la commune destinée à atteindre le cimetière pour en permettre l'entretien et éventuellement l'agrandissement,
- La constitution de réserves foncières,
- La réalisation d'équipement collectif.

15) LA FÉRIA

Pré-chiffage de l'architecte, réflexion sur le programme :

Le 22/08/2023, une rencontre entre le Maire, la 1ère adjointe, les deux secrétaires, M. SOBAC, architecte et Mmes Avalos et Leroy (VGA et Région) a eu lieu pour présenter le projet de réhabilitation de La Féria et l'étude des cofinancements possibles. Les étapes définies à la suite de cette rencontre sont de rencontrer le Sous-préfet afin de savoir si une demande fonds friches serait pertinente pour le projet, d'avoir un chiffrage estimatif et organiser une réunion à la mairie avec une visite courant fin octobre avec les potentiels partenaires.

Mr SOBAC a fourni un estimatif des travaux à prévoir qui s'élève à 1 424 000 € TTC.

La situation financière de la commune a été analysée par le conseiller aux décideurs locaux, M. PLANCO. Au vu des divers ratios, la commune ne pourra pas envisager de faire un emprunt supplémentaire de plus de 70 000 €, la trésorerie doit être maintenue à 60 000 € en moyenne.

16) PLU ZONE ZA ENR / ZONE D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (PHOTOVOLTAÏQUE)

ZA ENR : Afin de favoriser le développement des Énergies Renouvelables la loi du 10/03/2023 a introduit dans la planification territoriale une nouvelle disposition. Il s'agit pour les communes de définir après concertation des habitants des zones d'accélération de la production d'ENR favorable à l'accueil des projets.

Classement de l'Église Saint Jean Baptiste à Iffour : l'accusé de réception de la DRAC NA pour le classement de l'Église d'Iffour a été reçu. Une visite du chargé de mission est prévue en préalable à la présentation du dossier. Concernant l'avancement du PLU, le document est en attente du nouveau schéma du SRADET attendu pour mars 2024 et la prise en compte de ce dernier par le SCOT en suivant. Quelques points de détails sont à finaliser (Zone ZA ENR, Trame verte et bleue), mais les zonages sont définis.

Le PDA, Périmètre Délimité des Abords concernant la zone délimitant les abords du pigeonnier et du Pont a été défini (voir carte)

Palombières : M. le Maire indique au conseil municipal le signalement d'un administré de la construction d'une palombière à distance de son habitation. Après renseignement pris auprès de la Fédération des chasseurs ; la déclaration de construction d'une palombière doit être signalée à l'ACCA. Le technicien de la Fédération a conseillé de saisir l'OFB, Office de la Biodiversité. Un recensement des palombières sur la commune est à réaliser.

17) AMÉNAGEMENT PARKING ET CROISEMENT DU BAYLE

Des travaux doivent être réalisés pour amener la fibre avant de faire l'aménagement du parking de la mairie.

Concernant le croisement du Bayle, la régularisation de l'emprise de l'impasse est à prévoir. Un dossier de demande subvention au titre des amendes de police 2024 pourra être déposé.

18) TERRAIN D'IFFOUR

La signature du sous seing prévue pour le 09/10/2023 à 11h.

19) TERRAIN DE TROMPE

Consultation de l'EPFNA (Établissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine) pour le financement.

ACHAT TERRAINS AU LIEU-DIT TROMPE – VENTILATION DU PRIX

M. le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2021-30 du 12 mai 2021 portant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la délibération n° 2023-16 du 09 mars 2023 décidant, dans la continuité du PLU, d'acheter les terrains au lieu-dit Trompe, à côté du délaissé de

la route départementale pour y créer une zone artisanale/industrielle et fixant le prix d'achat.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de préciser la ventilation du prix suite au bornage des terrains et en présence de deux propriétaires distincts

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de fixer le prix et la répartition comme suit :

- parcelle A567, 9119 m² pour la somme de 28 512 €,
- parcelle A565p, 476 m² pour la somme de 1 488 €.

INSCRIT la dépense de 30 000 € au budget annexe primitif du lotissement du bourg sur l'exercice en cours.

20) QUESTIONS DIVERSES

- Pylône antenne relais Orange, Fibre optique (Jacques). La fibre à l'impasse du Pinqua.

CONVENTION FIBRE OPTIQUE TERRAIN IMPASSE DU PINQUA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la vente des terrains communaux « Impasse du Pinqua » qui a eu lieu en 2022. Il rappelle également que la commune a fait réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux. Afin de finir les travaux de viabilisation, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de faire réaliser des travaux d'adduction au réseau public de fibre optique. Il est proposé de confier au Syndicat Mixte de Lot-et-Garonne Numérique la création d'une infrastructure passive de télécommunication en vue de rendre accordable au réseau public de fibre optique. Le montant de la prestation travaux s'élève à 1 000 € TTC. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

DECIDE de financer la création d'une infrastructure passive de télécommunication en vue de rendre accordable au réseau public de fibre optique par le Syndicat Mixte de Lot-et-Garonne Numérique, d'un montant de 1 000 € TTC.

- Réunion Lecture en Pays de Lauzun : (Danielle) 21/09 à Moustier.
- Protection Civile : Soutien financier auprès d'une municipalité en Ukraine.
- TE 47 : Rapport d'activité 2022.
- CCPL Environnement : plateforme végétale étude en cours.

21) INFORMATIONS DIVERSES

SITE DE MIRAMONT DE GUYENNE Comité syndical du 21/09/2023

ADMR Aide à Domicile ST Pardoux Lévigac AG du 21/09/2023

SSIAD des Trois Cantons ADMR St Pardoux Isaac AG 28/09/2023

Budget participatif : réunion de lancement mercredi 4/10 à Tonneins

ADM 47 Salon des Maires à Agen le 13/10

SDIS Miramont : changement du chef de centre, Lieutenant Jérôme DALLEMANS, pompier professionnel

Gendarmerie de Miramont : départ Du Lieutenant HARDELIN, nouveau arrivant Lt MOREAU.

Sénatoriales : résultats : Mme Christine BONFANTI-DOSSAT, réélue ; Mr Michel MASSE, élu.

Lauzun : Acquisition du Château par la commue..

Soirée Théâtre : le 16 décembre avec la Rampe Caumontoise, pièce « Tout Bascule »

Arbre de Noël : organisation

Soirée des Entreprises : le jeudi 19 Octobre.

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

CR DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal approuve le compte rendu du dernier conseil.

1) CDG : RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DE L'ÉLU LOCAL

Considérant que tout élu local doit pouvoir consulter un référent déontologue de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local ;

Considérant la possibilité de désigner un même référent déontologue de l'élu local par plusieurs col-lectivités, groupements de collectivités ou syndicats mixtes, par délibérations concordantes,

Considérant la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne de désigner le même référent déontologue que pour les élus du CDG 47 et la prise en charge des frais relatifs aux prestations du référent déontologue de l'élu local par ledit CDG 47,

Il est mis en place à compter du 1er juillet 2023 un référent déontologue élus locaux dans les conditions prévues par le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 pour les élus locaux de la Commune de AGNAC. Cette fonction de référent déontologue est confiée à M. Alain PARIENTE, Maitre

de Conférences en droit public à la faculté de droit de Bordeaux.

Le référent élu local assure les missions suivantes :

Il apporte tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local,

Il est, à la demande de l'élu qui le saisit, l'interlocuteur de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique concernant les déclarations d'intérêts et de situation patrimoniale des élus locaux de la collectivité concernée.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, l'Assemblée délibérante DECIDE de confier la fonction de référent déontologue à un collège de référents aux élus locaux identique à celui désigné par le CDG 47.

2) COWORKING : DÉLIBÉRATION POUR LA TARIFICATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'étage de la Mairie dispose de quatre pièces munies de connexion internet. Ces lieux peuvent être proposés à la location pour des particuliers et/ou des entreprises en guise de bureaux pour leurs activités. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

DECIDE de proposer à la location, pour des particuliers et/ou des entreprises, les pièces à l'étage de la mairie en guise de bureaux pour leurs activités, **FIXE** le tarif de la location d'une pièce à 4 € la demi-journée.

3) TE 47 : GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ, TRANSFERT COMPÉTENCE

Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de tra-vaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »

Considérant que la commune d'Agnac a des besoins en matière d'achat d'énergies, de travaux, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que les Syndicats d'Energies de la région Nouvelle Aquitaine se sont unis pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la commune d'Agnac au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de M. le Maire, et après avoir entendu son exposé, le **Conseil Municipal DECIDE, après en avoir délibéré :**

L'adhésion de la commune d'Agnac au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de tra-vaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,

D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive,

Candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »

Les Syndicats d'Energies de la Nouvelle-Aquitaine se sont unis pour proposer un nouveau groupement de commande à l'échelle de la nouvelle région, qui permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, qui assure une maîtrise des consommations d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable, groupement auquel le Conseil Municipal a décidé de faire adhérer la collectivité.

L'adhésion est gratuite pour les collectivités adhérentes et les frais inhérents à son fonctionnement ne courent que dès l'instant celles-ci décident d'être partie prenante d'un marché d'achat d'énergies lancé par le groupement.

Considérant que la collectivité est adhérente au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique fondé par les Syndicats d'Energies de la région Nouvelle-Aquitaine,

Considérant que la collectivité a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et a fortiori d'obtenir des meilleurs prix,

Le conseil municipal, Oui l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré : DÉCIDE de faire acte de candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat

d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ».

• **Embellissement de poste de transformation HTA/BT**, la commune d'Agnac a été retenue pour 2024.

• **Compétence GAZ** : M. le Maire informe le conseil municipal que le TE 47 est l'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz et contribue au développement de la production de gaz renouvelable, à la mobilité durable au BioGNV et à la consommation de biogaz, énergie durable et locale décarbonée et il est proposé à la commune de transférer la compétence gaz au TE 47. Actuellement, la commune est dépourvue de réseaux de distribution de gaz. N'étant pas concernée, après délibération, la commune DECIDE de ne pas transférer la compétence Gaz au TE 47.

• Réunion le 08/11/2023 à Allemans du Dropt, Mme Francine RANOUX a assisté.

4) ANTARGAZ : AVENANT RENOUVELLEMENT CONTRAT GROUPÉ CCPL

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a un contrat gaz en cours pour la salle des fêtes avec Vitogaz.

M. le Maire informe le conseil municipal des contrats gaz en cours pour les 3 logements communaux avec Antargaz. La communauté de Communes du Pays de Lauzun (CCPL) a négocié un nouveau tarif auprès de la société Antargaz à 1 230 € TTC/tonne avec taxe comprise du 15/09/2023 au 15/09/2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal SOUHAITE bénéficier du tarif négocié par la CCPL pour une période de 3 ans.

5) COLLÈGE : AIDE FINANCIÈRE VOYAGE SCOLAIRE NORMANDIE CLASSE DE 3^{ÈME}

M. le Maire communique au Conseil Municipal la demande du Collège Didier Lamoulié de Miramont de Guyenne afin d'obtenir une aide financière pour le financement d'un voyage scolaire en Normandie pour tous les élèves de 3ème, avec pour axe principal le devoir de mémoire. Un élève résidant sur notre commune doit participer à ce voyage. Il propose d'octroyer une aide exceptionnelle de 100 € par enfant. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

ACCORDE une aide exceptionnelle au Collège Didier Lamoulié pour le financement d'un voyage scolaire en Normandie, **FIXE** le montant de l'aide à 100 € par enfant résidant sur la commune et participant au voyage.

6) RPI VALLÉE DU DROPT : VOTE DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un décret paru le 28 juin 2017 permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine. **Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECLARE** être favorable au maintien la semaine d'école à 4 jours se répartissant sur les lundis, mardis, jeudis et vendredis à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024 pour les écoles d'Auriac sur Dropt, Moustier, Pardailan et La Sauvetat du Dropt.

7) CROISEMENT DU BAYLE : DEMANDE AMENDE DE POLICE 2024

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les abords du croisement du Bayle doivent être aménagés de façon à assurer la bonne circulation des véhicules par le busage de fossés, poses de caniveaux, bordures réalisation de trottoir. La multiplication des habitations en amont de la Route du Bayle a vu la fréquentation de cette voie augmentée ce qui nécessite un aménagement plus sécurisant.

M. le Maire expose au Conseil Municipal le Coût Prévisionnel de l'Opération comme suit :

COUT PREVISIONNEL

TRAVAUX Prévisionnel HT en €

Aménagement abords Bayle/Boudy 24 567,00

Tva 20 % 4 913,40

Total TTC 29 480,40

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

• D'entreprendre cette opération d'investissement,

• D'approuver le plan de financement suivant :

Conseil Départemental : amendes de police 2024 (40 % de 15 200 € HT) :

..... 6 080,00 €
Autofinancement (reliquat du montant TTC) :23 400,40 €

8) FNACA/ARAC : MOTION EN FAVEUR DE LA PAIX ET UNE JUSTICE SOCIALE
Monsieur le Maire expose au conseil la motion proposée par la FNACA en faveur de la Paix et de la justice sociale. La FNACA sollicite le Conseil municipal pour apporter son soutien à cette motion qui vise à rappeler le devoir de mémoire qui nous commande d'agir en permanence contre les guerres et pour la paix. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE** d'apporter son soutien à la motion du 10/10/2023 en faveur de la paix et de la justice sociale.

9) MOTION DE SOUTIEN À L'ENTREPRISE GEORGELIN
Monsieur le Maire expose au conseil la motion proposée par l'association « La coopérative des élu.e.s communistes, républicains et citoyens de Lot et Garonne » en faveur et en soutien de l'Entreprise Georgelin. La coopérative des élu.e.s communistes, républicains et citoyens de Lot et Garonne sollicite le Conseil municipal pour apporter son soutien à cette motion qui vise à soutenir l'Entreprise GEORGELIN dans les difficultés traversées actuellement. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE** d'apporter son soutien à la motion en faveur de l'Entreprise Georgelin.

10) EMPRUNT AGENCE FRANCE LOCALE ; DEMANDE D'ADHÉSION
M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de contracter un emprunt pour financer les achats de terrains à Iffour et Trompe. Plusieurs banques ont été consultées : la Caisse d'Épargne ne prête plus et l'Agence France Locale propose différents prêts. Pour cette dernière, il convient d'adhérer sous forme d'apport en capital qui s'élève à 900 € versé en une fois. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE** leur accord pour l'adhésion à l'Agence France Locale et AUTORISE le Maire à demander des simulations d'emprunts qui seront présentées lors d'une prochaine séance.

11) LA FÉRIA, FOND FRICHE, DEVENIR DU PROJET
M. le Maire informe le conseil municipal d'une nouvelle rencontre avec M. RATH le 08/11 qui est intéressé pour acheter la partie salle des jeunes. Il a également rencontré avec Mme la 1ère adjointe, M. LECHERBONNIER, service de la DDT, le 24/11 à 10h30 sur site pour discuter des éventuelles aides possibles pour la réhabilitation du bâtiment. Il indique aussi d'un prochain rendez-vous avec M. GINESTET, Expert immobilier, le 30/11 à 16h afin d'obtenir une estimation financière d'une partie du bâtiment, sa proposition d'intervention est de 800 € HT. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE** son accord pour cette évaluation financière.

12) LOGEMENT DE LA GARE, CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
M. le Maire informe le conseil municipal des courriers recommandés et mails envoyés au TE47 le 21/11 à l'attention du Président et en copie à Madame LELANNIC pour trouver une solution à cette situation.

13) MAISON DES ASSOCIATIONS : FONDS DE CONCOURS
M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de demander un fonds de concours pour équipements relatifs à la sportivité auprès de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun.
• Délibération portant demande d'un fonds de concours
Vu la délibération du conseil communautaire n°107-2021 du 30 juin 2021 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun,
Considérant que la commune d'Agnac souhaite l'aménagement d'un stand de tir à l'arc avec la création d'un bloc sanitaire aux normes d'accessibilité et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays de Lauzun,
Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal : DECIDE de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays de Lauzun d'un montant de 10 000 €, en vue de participer au financement pour l'aménagement d'un stand de tir à l'arc et d'un bloc sanitaire aux normes d'accessibilité.

14) CABINET PARAMÉDICAL :
• **Dénomination**
M. le Maire expose au conseil municipal qu'afin de mieux identifier le local communal, il convient d'attribuer un nom au cabinet paramédical. Il indique que la dénomination d'un bâtiment communal relève de la compétence du conseil municipal qui, en vertu de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales « règle par ses délibérations les affaires de la commune » et doit être conforme à l'intérêt public local. Il propose les différentes suggestions. **Après discussion et après en**

avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE la dénomination du cabinet paramédical en « Pôle Bien-Être ».

• **Facturation**
Concernant l'utilisation du Pôle Bien-Être, il avait été décidé, afin d'aider au développement de l'activité des thérapeutes que le 1er mois d'exercice serait gratuit. A l'issue de ce 1er mois, l'utilisation est facturée à la présence du thérapeute. Le conseil municipal envisage, qu'à partir d'avril 2024, la location du Pôle Bien-Être serait facturée au mois selon les plages journalières réservées, présence ou pas du thérapeute. Ce point sera étudié à une prochaine séance.

15) SALLE DES FÊTES
M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'une étude concernant la rénovation énergétique de la salle des fêtes a été réalisée. Il a constaté des dégradations au niveau de la toiture, un chéneau en mauvais état et un vélux défectueux. Suite aux périodes de sécheresses, des fissures ont été observées, une déclaration auprès de la compagnie d'assurance a été déposée. L'expert a donné un résultat défavorable, M. le Maire a fait un recours auprès de Groupama.

16) ECLUSE
M. le Maire informe le conseil que le Syndicat mixte du Dropt Aval, informé de la mission engagée, souhaite participer au financement de l'opération à hauteur de 30 % du solde après décompte de la subvention accordée par la DRAC, soit :
Mission de diagnostic HT : 6 500 € HT
Subvention DRAC : 2 600 € HT (40%)
Financement des communes Agnac et La Sauvetat du Dropt ... 1 950 € (30 %)
Financement du Syndicat Mixte du Dropt Aval : 1 950 € HT (30%)
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal : ACCEPTE la proposition de financement du Syndicat Mixte du Dropt Aval à hauteur de 30 % du reste à charge HT après déduction de la subvention de la DRAC.

17) PLU
Etude L111, amendement Dupont, bande d'inconstructibilité sur la zone à vocation d'activités. M. le Maire a rencontré M. MAILLART de la DRAC Aquitaine pour le classement de l'Eglise d'Iffour. Il a trouvé qu'elle est bien entretenue. La voûte de la porte d'entrée de l'Eglise pourrait être classée.

18) QUESTIONS DIVERSES
• Villages d'Avenir : programme d'ingénierie développé par l'ANCT, candidature en groupe de 2 à 8 communes. La commune a candidaté avec les communes de Lauzun, Peyrière, Lavergne, Montignac-Toupinerie. La nature des projets relève du patrimoine et cadre de vie, transition énergétique, service et commerce, habitat, logement rénovation de l'habitat dégradé.
• Terrain Iffour : la signature de l'acte le 17/11. Le déplacement de la canalisation d'eau est à pré-voir. M. le Maire informe le conseil municipal qu'une partie du terrain sera à vendre, un bornage sera programmé et le prix de vente sera étudié lors d'une prochaine séance.
• Groupama : reconnaissance sécheresse 2022 : avis défavorable sur le dossier de la commune, une demande de reconsidération de l'expertise est effectuée.
• Pylône antenne relais Orange, Fibre optique, M. Laffitte nous informe du retard.
• Listes Electorales : commission à tenir entre le 23/11 et 29/12. Prochaine élection au Parlement Européen le 9/06/2024.
• Comité des fêtes : proposition d'une régie communale.
• Arbre de Noël le 23/12 : organisation à prévoir.
• Soirée Théâtre gratuite : le 16 décembre 20h30 avec la Rampe, pièce « Tout Bascule » dans le cadre de l'itinérance culturelle de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun.
• Proposition des vœux du Maire le dimanche 4/01/2024 le matin.

19) INFORMATIONS DIVERSES
• Association Haucarré : festival de vibrations à Agnac les 9 et 10/12.
• CCPL : rencontre sur le thème des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables, le 08/11.
• VALORIZON : visite du casier d'enfouissement le 16/11, du centre de tri le 14/12 de 10h à 12 h, M. Tatareau et Mme Ranoux y sont allés.
• Forum des correspondants défenses le 21/11 à Marmande.
• AMR47 : Journée Internationale du 25/11 : lutte contre les violences faites aux femmes, à Cas-telmoron sur Lot.
• 21 KM de CASTELJALOUX : le 26/11.
• EAU 47 : comité du 28/11 à 14h30.
• Rapport annuel de la SAUR : contrôle des poteaux incendies et bâches.
• 1er FORUM DE LA VIE NUMERIQUE ET CITOYENNE : le 30/11 à Agen.
• ADIL 47 : AG le 20/12 à 10 h.
• Bourgoynague : défilé des tracteurs illuminés le 21/12 dès 18h00.

Vie Economique

ACTIVITÉS DIVERSES

- **ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE**

Claire DUBUC

J'accueille, accompagne et écoute avec bienveillance les familles.

Tél. : 06 86 79 48 57

Facebook : Petits Pissenlits

- **CANICLAN : éducation comportement et loisirs canins**

476 route de Roumagne,

Mail : caniclan47@gmail.com

Web : <https://caniclan.fr/>

Tél. : 06.40.13.78.54

Facebook : Caniclan

- **FOOD TRUCK L'ATELIER DEL GUSTO**

Pizzas artisanales

Mathieu DEVARENNE

- Mardi : Agnac, Place de la mairie

- Mercredi : Bouniagues, Parking Du Proxi, Tabac-Pressé

- Jeudi : Saint Colomb de Lauzun, Parking Gamm vert

- Vendredi : Eymet, Boulevard National

- Samedi : Castillonnès, Sécuritétest

Privatisation du Food truck pour vos événements privés et professionnels

mariage anniversaire - soirée réunion d'entreprise. Plaque pizza traiteur, merci de commander 48h à l'avance.

Conseil du chef : commandez vos pizzas dès 17h, retrait à partir de 18h jusqu'à 21h

Tél. : 06 77 99 57 09

Facebook : l'atelier del gusto-pizza

artisanale-food truck

- **LE MANOIR DU BOUT DU PONT**

Salle de Réception Evènements

Mariage, Wedding and Event Venue

Sophie COLLAS

Tél. : 05 53 83 09 98 ; 06 86 36 08 26

Mail sophie.collas88@gmail.com

Web : www.lemanoirduboutdupont.com

- **LIQUID TRAVELS**

Educateur vinicole, approche ludique, circuit touristique.

Martin VERHOEKS

Tél. : +33 7 88 58 32 61

verhoeks.martin@orange.fr

- **MINOU CATS Hôtel pour chats**

Nicky FROST et Andrew CROWE

Minerve

Tél. : 05 53 93 92 44

- **NETAYA, Artisan d'art, Sculpteur sur bois**

Leandre WILLIG

Tél. : 06 74 00 06 00

netaya.lw@gmail.com

Instagram : netaya_leowood

Facebook : netayawoodleo

- **POTERIE**

Sabine CAMPS

Tél. : 06 18 30 01 08

ARTISANS ET ENTREPRISES

- **MAÇONNERIE, CARRELAGE, TOUS TRAVAUX BÂTIMENT**

Stéphane BOISSET

Sable

Tél. : 06 08 03 32 69 ; 05 53 94 13 19

- **FRANCK UTILITAIRES E.U.R.L. Atelier réparations mécaniques utilitaires et V.L.**

388 Route de la Gare

Tél. : 05 53 64 51 86

- **FROID CLIMATISATION cuisine chauffage**

Didier SACCHET - EURL A.D.S.

Aux Pesquiers

Tél. : 05 53 83 62 82

- **PLOMBERIE, SANITAIRE ET CHAUFFAGE**

Laurent TEYSSIER

Pré du Bourg

Tél. : 05 53 64 91 39

BIEN ÊTRE

- **BAINS DE SONS ET DE GONG & DANSE RE-CREATIVE**

Babette GAZEAU

Tel. : 06 63 11 78 57

Web : www.babettegazeau.com

- **EDUCATEUR SPORTIF**

David RUBIO

Tél. : 07 68 02 92 09

Paco.coaching@gmail.com

- **EQUI COACHING**

Emilie DERUYFFELAERE

vous accompagne dans votre cheminement en développement personnel et gestion émotionnelle avec l'aide de ses trois chevaux.

255 Route d'Iffour

Tél. : 06 30 86 61 21

Instagram : @paco.coaching

FERMES ET PRODUCTEURS

- **APICULTEUR**

Bob TRUMAN

565 Route d'Iffour

Tél. : 06 33 65 30 26

Mail : bob.truman47@gmail.com

- **LA FERME DE BOUDIBAY, production de légumes bio**

Olivier PAYRE

Vente à la ferme le samedi après-midi

171, Impasse de Boudibay

Tél. : 06.63.40.41.51

HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

- **CAMPING DE MOULIN BRULÉ**

M. BIEZENO

Tél. : 06.89.04.07.27

Mail : info@campingmoulinbrule.co.uk

- **GÎTES DE LA NOUVELLE VIE**

Emilie DERUYFFELAERE

Gîtes de 4 et 2 personnes.

255 Route d'Iffour

Tél. : 06 30 86 61 21

- **LES YOURTES D'AGNAC**

Hébergement de loisirs

Andrew CROWE

Minerve

Tél. : 05 53 93 92 44

Mail [andrew\(at\)yourtesdagnac.fr](mailto:andrew(at)yourtesdagnac.fr)

Web : <https://yourtesdagnac.fr>

PÔLE BIEN-ÊTRE

- **ACUPUNCTURE, NATUROPATHIE, Diététique, Méthode traditionnelle chinoise**

Sandra DOS SANTOS

Tél. : 06.10.35.86.01

- **BIOÉNERGÉTIQUE ACMOS ET SOIN ACCES BARS**

Isabelle JOFFRE

Tél. : 06.99.61.72.23

- **SHIATSU ZEN, SOINS ÉNERGÉTIQUES**

Johanna GENET

Tél. : 06.77.60.44.66

Infos

NOUVEAUX HABITANTS SUR LA COMMUNE

C'est avec grand plaisir que nous accueillons chaque année de nouveaux habitants sur la commune.

Pour faciliter les relations administratives, nous les invitons à venir se faire connaître en mairie.

INSCRIPTION LISTES ELECTORALES

Quand ?

- Tout le long de l'année jusqu'à six semaines avant le 1^{er} tour de scrutin.
- Vous venez d'avoir 18 ANS : vous êtes inscrit d'office sur les listes électorales de la commune de votre domicile. A vérifier si vous avez changé de domicile depuis le recensement pour le Service National.

Où s'inscrire ?

- Dans la commune de votre domicile (dans le cas d'un étudiant, possibilité de s'inscrire dans la commune de résidence dans le cadre des études à condition d'y résider de façon continue depuis le 31 Août)

Comment s'inscrire ?

Rendez-vous dans votre Mairie et munissez-vous :

- D'une pièce d'identité en cours de validité (passeport, carte d'identité),
- D'un document prouvant que vous êtes bien domicilié sur la commune (facture de téléphone fixe, d'électricité, avis d'imposition, quittance de loyer ...)
- Par courrier : A l'aide du formulaire agréé disponible sur sites du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales
- www.interieur.gouv.fr ou www.service-public.fr à la rubrique « élections ».

Le formulaire doit être impérativement accompagné des pièces justificatives.

UN PROJET DE TRAVAUX ? ON VOUS ACCOMPAGNE !

Numéro vert gratuit 0800 47 01 47 / habitat@vg-agglo.com

Le service Habitat Val de Garonne Agglomération assure les missions d'information, de conseil et d'accompagnement des propriétaires occupants et bailleurs dans leurs projets de rénovation de l'habitat (service public d'informations et de conseils France Rénov'). Ces conseillers vous aident à trouver les solutions de rénovation adaptées à vos besoins et à vos attentes, à estimer le budget nécessaire au projet, à évaluer et mobiliser les aides financières dont vous pouvez bénéficier.

ATTESTATION D'ACCEUIL Pour les citoyens non européens

Un étranger, qui souhaite venir en France pour un séjour touristique de moins de 3 mois, doit présenter un justificatif d'hébergement. Ce document, appelé attestation d'accueil, est établi par la personne qui l'accueillera à son domicile lors du séjour en France. La demande est faite en mairie.

RENOUVELLEMENT DES TITRES D'IDENTITÉ

- Remplir une pré-demande en ligne sur le site sécurisé ANTS
- Prendre rendez-vous pour déposer votre demande dans la Mairie de votre choix pourvue d'un dispositif pour le recueil des demandes
- Soyez attentifs aux documents à fournir
- Communes pourvues de dispositif de recueil :

MIRAMONT, Place de l'Hôtel de Ville, 05 53 93 20 52

SEYCHES, Place de la mairie, 05 53 83 60 23

DURAS, Place du Château, 05 53 83 70 18

LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

UN OUTIL AU SERVICE DU TERRITOIRE DE DEMAIN

Afin de permettre à l'ensemble de la population d'exprimer ses remarques et observations sur le projet de territoire, nous avons établi ce flash Info pour vous informer de l'état d'avancement du PLU.

Pour rappel, le PLU est composé de différentes pièces : un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développements durables (PADD), des orientations d'aménagement et de programmation, un règlement ainsi que des annexes (servitudes d'utilité publique, etc...).

Chacun de ces documents peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques.

A l'heure actuelle différents documents ont été réalisés par les bureaux d'études chargés d'accompagner la commune à l'élaboration du PLU : un diagnostic territorial, un PADD, un règlement graphique permettant de découper la commune en différentes zones et un règlement qui s'applique à l'intérieur de ces zones.

Le 9 décembre 2019, le comité syndical a prescrit le lancement de la révision générale du SCoT Val de Garonne Guyenne Gascogne.

Le périmètre du SCoT est composé de 4 collectivités (Val de Garonne Agglomération ainsi que les Communautés de communes Pays de Lauzun, Pays de Duras et Coteaux et Landes de Gascogne).

Le PLU de la commune doit être compatible avec les objectifs du SCoT.

Afin de mener à bien l'élaboration du PLU, il a été décidé aujourd'hui d'attendre de disposer des objectifs et orientations de développement du SCoT pour chaque territoire pour finaliser le document d'urbanisme.

Le travail sur le PLU sera repris au printemps 2024.

CHAMBRES D'HÔTES – MEUBLES DE TOURISME

Toute personne qui offre en location permanente ou saisonnière, une ou plusieurs chambres meublées situées chez l'habitant ou un meublé (villa, appartement ou studio meublé) pour accueillir des touristes doit en faire la déclaration préalable avec accusé de réception auprès de la mairie du lieu d'habitation (art 24 de la loi de développement et de modernisation des services touristiques (cerfa n° 140004*01, cerfa n° 13566*02)

L'hébergeur devra déclarer les nuitées au Service Tourisme de la CCPL pour s'acquitter de la taxe de séjour.

URBANISME

GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME :

Dans l'onglet urbanisme du site de la communauté des communes de Lauzun, le GNAU est un téléservice permettant aux usagers de déposer leurs demandes d'autorisations en urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, déclaration d'intention d'aliéner, etc.) auprès du service urbanisme.

Ce service en ligne est disponible pour les communes : Agnac, Lauzun, Lavergne, La Sauvetat du Dropt, Miramont de Guyenne, Moustier, Peyrière, Roumagne et Saint Pardoux Isaac. Retrouvez tous les cerfa sur le site.

LES DÉCLARATIONS À FAIRE :

Demande de permis de construire pour la création d'une :

- surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 20 m² quelle que soit la hauteur
- surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m² et inférieure à 20 m² et d'une hauteur supérieure à 12 m
- surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 20 m² et d'une hauteur supérieure à 12 m, dans les secteurs sauvegardés, les sites classés ou en instance de classement, les réserves naturelles.

Déclaration préalable pour la création d'une :

- surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m², sans dépasser 20 m² et hauteur inférieure ou égale à 12 m.
- surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 5 m² et d'une hauteur supérieure à 12 m
- surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 20 m² et d'une hauteur inférieure ou égale à 12 m, dans les secteurs sauvegardés, les sites classés ou en instance de classement, les réserves naturelles

Aucune Déclaration pour la création d'une :

- surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 5 m² et hauteur inférieure ou égale à 12 m.

Les constructions non autorisées :

- obligation de les démonter.

PROBLÉMATIQUE DE MOBILITÉ

L'Association MOBILITE 47 vous propose différents services : garage social ; covoiturage ; location sociale de deux roues ou de voitures ; auto-école sociale ; transport en commun.

www.mobilite47.fr

CAR 47 / CONDUIRE L'AUTOMOBILE DU RETRAITÉ 47

Cette association permet à des jeunes retraités, moyennant rémunération, de devenir pilote d'une personne ne conduisant plus ou très peu et/ou ayant peur de conduire au-delà de quelques kilomètres de son domicile.

39, Bd Président Carnot, 47000 AGEN, Tél. : 05 53 97 21 43

LIGNE DE BUS

La Ligne 4 relie Marmande-Eymet-Bergerac avec deux points de ramassage sur Saint Pardoux Isaac et sur Miramont. Plusieurs horaires sont proposés 7j/7.

Renseignements et modalités sur le site : transports.nouvelle-aquitaine.fr ou au 0970 870 870

Horaires sur le site de la commune : www.agnac47.fr

Fiches également à disposition au guichet de la Mairie.

BRULAGE DES DÉCHETS – CONSEILS DE BONNE PRATIQUE

Le principe de loi est que « le brûlage des déchets à l'air libre est interdit ». Néanmoins, s'il est nécessaire de brûler des déchets verts et de paille, il est conseillé de prendre les précautions suivantes :

- Feux éloignés des voies de circulation en raison des problèmes de visibilité occasionnés,
- Feux éloignés des limites séparatives de propriété pour n'occasionner aucune pollution atmosphérique pour le voisinage,
- Respecter une distance d'environ 25 mètres des limites et des voies, et d'environ 10 mètres des lignes aériennes
- Pratiquer hors saisons sèches et périodes de grands vents,
- Pas de pneus, huile de vidange ou gasoil pour activer la combustion,
- Le brûlage doit s'effectuer sous surveillance, et il faut s'assurer que le feu est complètement éteint avant de quitter les lieux et au besoin arroser les cendres.

SECHERESSE

La commune va déposer une demande de **reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la Sécheresse des sols sur la période 2023**.

Les administrés qui ont constatés des dégâts sur leurs bâtiments pouvant être attribués à la sécheresse sont priés de se faire connaître en Mairie

Les administrés qui souhaitent solliciter une indemnisation à ce titre pour des dégâts dus à la sécheresse sur les bâtiments doivent faire une déclaration de sinistre préalable auprès de leur compagnie d'assurance.

La décision ministérielle donnera lieu à un arrêté qui sera publié au Journal officiel courant 2024.

Les sinistrés disposent d'un délai de 1 mois suivant la date de publication pour déclarer auprès de leur assureur le sinistre de manière à faire jouer la garantie catastrophe naturelle.

Vous n'avez plus d'électricité ?

Nous sommes là pour vous aider
24h/24, 7j/7.

Enedis vous répond au
09 726 750 + numéro du département
ou sur
www.enedis.fr/ponne-et-interruption

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

enedis

DÉCHETTERIE

85 Impasse Elie Teyssier, 47800 Miramont de Guyenne

Contacts : 05 53 64 12 26 - iris@ccpl47.fr

www.ccpl47.fr/environnement/

Service Environnement :

05 53 94 11 23 - secretariat.environnement@ccpl47.fr

12 rue du Renfort, 47410 LAUZUN, accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Contact Compostage : 06 33 72 84 18

Zone de Réemploi : ancienne déchetterie Miramont de Guyenne, tous les mercredis des semaines impaires de 14h à 18h30.

NOUVEAU HORAIRES À PARTIR DU 01/12/2023

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h30
13h30 17h30	13h30 17h30		13h30 17h30		13h30 16h30

SIVU FOURRIÈRE DE LOT ET GARONNE

Que faire si vous perdez ou trouvez un animal ?

Appelez la fourrière au 0553794672 (ouverture de 9h à 17h) et munissez-vous de son numéro d'identification (tatouage ou puce) et de son descriptif.

Appelez votre mairie.

Vous pouvez aussi voir nos animaux présents sur le site ou nous contacter par

Site : www.chenil-fourriere47.com

DÉFIBRILATEUR

Un défibrillateur a été installé à l'extérieur, accessible à tous, sous le porche du cabinet paramédical.

ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE DU PAYS DE LAUZUN-MIRAMONT

Services au fil des saisons, ménage, repassage, jardinage, petits travaux de bricolage, nettoyage de printemps, déménagement de caves et greniers, etc. **05 53 93 11 16**

DON DU SANG

Il faut prendre rendez-vous sur le site internet : **mon-rdv-don de sang** ou par téléphone au **05 53 77 03 40** pour faciliter le travail des infirmières qui collecte le sang.

Les dons ont lieu à Miramont, salle Victor Hugo, à côté du supermarché ALDI (la collation est composée de viennoiseries, charcuteries, fromages, gâteaux secs, compotes). Pour les personnes qui travaillent, elles peuvent venir donner à midi, un repas leur sera servi après le don, bien sûr gratuitement.

Donner son sang sauve des VIES.

SERVICES DE SOINS ET AIDE A DOMICILE



L'ADMR vise à permettre aux familles et aux personnes de vivre bien chez elles à domicile, de la naissance à la fin de vie. Elle accompagne au quotidien, les familles, les personnes âgées, handicapées et propose des services de ménage, repassage, entretien du linge, préparation et aide au repas, courses, transport accompagné, garde d'enfants à domicile, etc. Vous pouvez nous joindre à l'adresse ci-dessous afin de faciliter les démarches en vue d'une prise en charge financière (APA, CARSAT, MSA ...)

ADMR Saint-Pardoux Lévigac

1485 rue des Serres, le Bourg 47 800 ST PARDOUX ISAAC

St Pardoux : 05 53 93 68 50

Lévigac : 05 53 93 53 93

asso.stpardouxlevignac@fedee47.admr.org

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

asso.stpardoux@fedee47.admr.org

SSIAD DES TROIS CANTONS

Services de Soins Infirmiers à Domicile

Il intervient sur prescription médicale auprès :

- des personnes âgées + de 60 ans, malades ou en perte d'autonomie,
- des personnes - de 60 ans handicapées ou atteintes d'une maladie chronique.

Son intervention auprès des personnes âgées a pour objectif :

- de prévenir la perte d'autonomie,
- d'éviter une hospitalisation,
- de faciliter le retour à domicile après une hospitalisation,
- de retarder une entrée dans un établissement d'hébergement.

Ces interventions peuvent être de courte, de moyenne ou de longue durée selon l'état de santé et les besoins du patient.

Le SSIAD peut intervenir 7 jours sur 7 si nécessaire.

Contact : ZA REBEQUET - 47800 ST-PARDOUX-ISAAC

05 53 79 93 35 - ssiad.les3cantons@fedee47.admr.org

PRESENCE VERTE

L'action « Plan Canicule » Présence Verte qui offrait les 3 mois de sécurité pendant l'été gratuitement en faveur des plus fragilisés a pris fin, nous souhaitons vous en faire un retour. Notre soutien a permis cette année d'assurer la protection de 105 personnes. L'action a été appréciée par les personnes isolées et leurs familles durant cette période de fortes chaleurs.

Dans la continuité de cette action, afin de répondre aux difficultés hivernales, nous vous rappelons que notre action **PLAN GRAND FROID débutera au 1^{er} décembre.**

**Présence Verte Guïenne vous renseigne
au 05 53 67 78 00.**

CONCIERGERIE D'ICI :

05.53.67.78.42 – contact@conciergerie-dici.fr

Présence Verte Guïenne vous renseigne au 05 53 67 78 00

Service de téléassistance classique ou mobile

Libre de vivre chez soi en toute sérénité



Pratiquez vos activités en toute sécurité!



05 53 67 78 00
guienne@presenceverte.fr



CONCIERGERIE **BICI**

05 53 67 78 42

Vous souhaitez de l'aide

pour réaliser des courses,
des petits travaux,
trouver une activité de loisirs...

On vous trouve des réponses.



ADRESSES WEB UTILES

- **Commune d'Agnac** : pour y retrouver les informations pratiques, les activités proposées par les diverses associations sur la commune et alentours
www.agnac47.fr

- **Communauté de Communes du Pays de Lauzun**

Toutes les informations du secteur, activités, marchés, tourisme, déchetterie
www.ccpl47.fr

- **Vos droits et vos démarches** : formation, social, papiers, logement, travail, justice, famille :
service-public.fr

- **Les Services de l'Etat à votre service dans vos démarches** : passeport, carte nationale d'identité, carte grise, permis de conduire, Etc. :

La Préfecture du Lot et Garonne
lot-et-garonne.pref.gouv.fr

- **Cadastre** : un service de consultation du Plan Cadastral :
cadastre.gouv.fr

- **Géoportail aquitain de l'urbanisme** :
www.urbanisme.pig

MAISON FRANCE SERVICES

Les agents de la Maison France services de Miramont de Guyenne, 28 boulevard Jules-Ferry, vous accompagnent dans vos démarches administratives au quotidien. Pour plus d'informations rendez-vous sur www.ccpl47.fr ou contactez-les au 07.88.99.95.55.

CONCILIATEUR JUDICIAIRE

Permanences à la MAISON FRANCE SERVICES : Mr Alain PAGES.
le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 14h à 19h.
Prise de RDV au 07 88 99 95 55

NUMÉROS UTILES

POMPIERS 18

GENDARMERIE 17

URGENCE SANTE 15

HÔPITAL MARMANDE
05 53 20 30 40

Jours et heures d'ouverture de la mairie :

Secrétariat

- Lundi de 15 h à 18 h
- Mercredi de 9 à 12 h
- Vendredi de 15 h à 19 h.

Permanence du maire

- Vendredi, uniquement sur rendez-vous

Tél. : 05 53 83 01 59

Mél. : Mairie-agnac@collectivite47.fr

Site internet : www.Agnac47.fr

Facebook : Agnac